

DEPARTEMENT
DE LA
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal : 53

En exercice : 53

Présents : 35



N°005

REGISTRE
DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 FÉVRIER 2025

L'AN deux mille vingt-cinq, le 13 février, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le , s'est réuni Hôtel de Ville à sous la présidence de Madame Karine FRANCLET, Maire.

Etaient présents : FRANCLET Karine, SACK Pierre, LENZI Ling, HADJI-GAVRIL Michel, BAZIZ Yasmina, MONTEIRO Miguel, REMY Marie-Pascale, BIDAL Damien, DAUVERGNE Véronique, MARTIN Samuel, BOUZIDI Zakia, DANDRIEUX Dominique , LEGENDRE Jérôme, ALLAIN Philippe, GODIN Guillaume, OZHAN Mizgin, Adjoints au Maire

AUGY Thierry, DESCAMPS Alain, SCHROEDER Cédric, GRYNBERG DIAZ Sandrine, LE ROY Franck, VACHER Annie, FAUCHEUX Gilbert, HE Dominique, CAMBIANICA Robin, HOCINE Massinissa, EMEL Maryse, CHIKHDENE Zayen, KARROUMI Sofienne, BELAIR Katalyne, GUERRIEN Marc, NAULEAU Pierre-Yves, DAGUET Anthony, COHEN-HADRIA Yonel, DJEBBARI Nabila, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Etaient absents : GILLY Jean-Paul, GONCALVES PEIXOTO Maria Elisabete, BOUCHA Safia, NEDELEC Soizig.

Excusés :

Représentés par :

Monsieur José LESERRE	Monsieur Michel HADJI-GAVRIL
Madame Marie-Françoise MESSEZ	Monsieur Dominique DANDRIEUX
Madame Kourtoum SACKHO	Monsieur Pierre SACK
Madame Sandrine DESIR	Monsieur Alain DESCAMPS
Madame Patricia LOE	Monsieur Guillaume GODIN
Madame Solène DA SILVA	Monsieur Philippe ALLAIN
Monsieur Lewis CHARTIER	Monsieur Samuel MARTIN
Madame Margaux HOUIS	Madame Véronique DAUVERGNE
Madame Marie-Amélie ANQUETIL	Monsieur Damien BIDAL
Madame Nadège NIFEUR	Monsieur Marc GUERRIEN
Monsieur Jean-Jacques KARMAN	Monsieur Anthony DAGUET
Madame Fatima YAOU	Monsieur Sofienne KARROUMI
Monsieur Zishan BUTT	Madame Nabila DJEBBARI
Madame Evelyne YONNET-SALVATOR	Monsieur Pierre-Yves NAULEAU

Secrétaire de séance : Véronique DAUVERGNE

DGA Développement/ MAIRE/

OBJET : Rapport annuel sur la situation de la ville en matière de développement durable

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Madame Zakia BOUZIDI,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2121-29 et L. 2311-1-1 ;

Vu la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement ;

Vu le décret n°2011-687 du 17 juin 2011 pris en application de l'article 255 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite « Grenelle 2 » ;

Vu la stratégie « ville durable » 2022-2030 de la ville d'Aubervilliers ;

Considérant qu'il y a lieu, préalablement aux débats sur le rapport d'orientation budgétaire pour l'année 2025, de présenter un rapport sur la situation de la ville d'Aubervilliers en matière de Développement Durable ;

Prend acte par 49 pour

DELIBERE :

PREND ACTE du rapport sur la situation en matière de développement durable sur la commune pour l'exercice 2024, conformément aux dispositions de l'article L. 2311-1-1 du Code général des collectivités territoriales et tel qu'annexé à la présente délibération.

DIT que le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente délibération.

DIT que la présente délibération sera transmise au représentant de l'État dans le Département, au titre du contrôle de légalité.

DIT que cette délibération peut faire l'objet d'un recours soit gracieux auprès du Maire d'Aubervilliers, dans les deux mois après la date de l'adoption de la présente délibération, soit contentieux auprès du Tribunal Administratif de Montreuil, au moyen de la plateforme *Télérecours* (<https://www.telerecours.fr/>), dans un délai de deux mois après l'adoption de la présente délibération ou dans un délai de deux mois après le refus du recours gracieux que ce refus ait été explicite ou soit né du silence

gardé par la Ville pendant un délai de deux mois.

Reçue en préfecture le : 20/02/25
Accusé en préfecture :
93-219300019-20250213-Imc138587-DE-1-1
Publiée le : 20/02/25
Certifiée exécutoire :

Le Maire,
Karine FRANCLET



Rapport Développement Durable 2024 de la ville d'Aubervilliers



Illustration: Plantations participatives au jardin Espérance (novembre 2024)

Table des matières

INTRODUCTION	4
Axe 1 : Lutte contre le changement climatique	6
Action 1 : Renforcer les exigences environnementales dans le cadre du dispositif d'utilisation d'abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties	6
Action 2 : Déployer des cours oasis dans les cours d'écoles primaires et élémentaires de la ville	8
Action 3 : Mettre en place une stratégie Economie Sociale et Solidaire à l'échelle de la ville afin d'accompagner la structuration d'acteurs œuvrant en faveur de l'Economie Sociale et Solidaire	9
Action 4 : Développer des aménagements cyclables : poursuivre de manière progressive les aménagements cyclables.....	11
Action 5 : Apaiser les circulations dans le centre-ville : Etude permettant de faciliter les conditions d'accès sur le secteur du centre-ville qui permettra de participer au plan apaisement de l'espace public de Plaine Commune	12
Action 6 : Accompagner la mise en place de la Zone à Faibles Emissions (ZFE).....	14
Action 7 : Mettre en place des actions de promotion et d'apprentissage du vélo.....	15
Action 8 : Aide à l'achat de vélos mécaniques	17
Action 9 : Mettre en place un plan de déplacements de l'administration (PDA)	18
Action 10: Rénover le bâti public de la ville afin de limiter les consommations énergétiques	20
Action 11 : Renforcer les exigences environnementales relatives aux déchets dans le cadre du dispositif d'utilisation d'abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties	24
Action 12 : Déploiement d'une stratégie compost à destination des écoles, des EHPAD, des jardins partagés et des habitants de la ville.....	26
Action 13 : Collecte des cartons au marché du Centre-Ville	28
Action 14 : Renforcer les exigences environnementales dans le cadre des marchés publics : analyser les marchés en cours, définir des critères complémentaires à ceux existants et les appliquer.	29
Action 15 : Renforcer les exigences dans les écoles relatives au tri et à la collecte des déchets dans les cantines	33
Action 16 : Mise en place d'un arrêté et d'une charte chantier faibles nuisances.....	34
Action 17 : Mise en place du tri dans les bâtiments de la ville	35
Action 18 : Lancement d'expérimentations urbaines en faveur de la transition écologique via l'appel à projet Quartiers Métropolitains d'Innovation.....	36
Action 19 : Mise en place d'une charte évènements écoresponsables	37
Axe 2 : Préserver la biodiversité et protéger les milieux et les ressources	38

Action 1 : Renforcer les exigences environnementales dans le cadre des documents d'urbanisme s'appliquant sur le territoire: enrichir les révisions et modifications du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.....	38
Action 2 : Renforcer les exigences environnementales des opérations d'aménagement et ce à chaque échelon du projet - de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) au permis de construire .	40
Action 3 : Valoriser les parcs existants et développer des espaces verts sur l'espace public de la ville : déminéraliser des espaces en faveur d'une densification végétale.....	41
Action 4 : Mieux connaître la biodiversité communale et s'engager pour le bien-être animal	44
Action 5 : Coordonner et accompagner les jardins partagés de la ville : recenser et cartographier les jardins partagés de la ville, animer le réseau de jardins et assurer une communication des actions.....	46
Axe 3 : Permettre l'épanouissement de tous les êtres humains	48
Action 1 : Accompagner les retraités jusqu'à leur fin de vie	48
Action 2 : Proposer un environnement sain et sensibiliser les jeunes enfants au développement durable	50
Action 3 : Sensibilisation auprès des jeunes – actions du CLJ.....	51
Action 4 : Définir un nouveau cadre de la politique de la ville en faveur des quartiers prioritaires.	52
Action 5 : Promouvoir une politique de diversité et d'égalité (handicap, discriminations, égalité femme – homme)	55
Axe 4 : Assurer la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations	57
Action 1 : Faciliter l'accessibilité au logement.....	57
Action 2 : Lutter contre le chômage.....	58
Action 3 : Définir un nouveau cadre d'actions en matière de santé	60
Action 4: Faciliter l'accès aux soins	62
Action 5 : Soutien à la parentalité et au lien social	64
Action 6 : Contribuer au lien social et à la cohésion à travers les Jeux Olympiques et Paralympiques 2024	67
Action 7 : Définir le nouveau cadre des politiques sociales	69
Action 8 : Développer un plan de sensibilisation à l'environnement en milieu scolaire, auprès des habitants, des élus et de l'administration.....	70
Axe 5 : Fonder les dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.	73
Action 1 : Assurer une coordination de l'aide alimentaire intégrant une alimentation durable	73
Action 2 : Inscrire la ville dans le projet « VRAC » : expérimenter des distributions au plus près des habitants par groupement d'achat	75

INTRODUCTION

L'article 255 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement soumet les collectivités territoriales et les EPCI à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants à la présentation, préalablement au débat d'orientation budgétaire (DOB), d'un rapport sur la situation interne et territoriale en matière de développement durable. Ce rapport développement durable permet aux collectivités de réinterroger leurs politiques publiques, leur fonctionnement et leurs modalités d'intervention en perspective du développement durable de leur territoire. On rappelle que la notion de développement durable est souvent représentée comme l'enchevêtrement de trois cercles représentants : l'économie, le social, et l'environnement.

L'article L. 110-1 du code de l'environnement définit le développement durable comme un développement visant concomitamment les 5 finalités suivantes :

- lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère,
- préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources,
- épanouissement de tous les êtres humains,
- cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations,
- transition vers une économie circulaire – Consommation responsable.

L'objectif de ce rapport est d'analyser comment chaque politique agit concomitamment et avec quelle ampleur sur les 5 finalités du développement durable.

Pour rappel, la ville a également adopté en conseil municipal de décembre 2022, une stratégie « ville durable ». Elle devient le fil rouge pour rendre la ville d'Aubervilliers plus verte, plus agréable à vivre et adaptée aux défis du changement climatique. Elle fait suite à l'agenda 21 de la ville qui s'est terminé en 2021 et permet de concrétiser les engagements pris durant la campagne électorale sur les volets urbanisme, cadre de vie et environnement.

Cette stratégie organisée en 8 thématiques affiche plusieurs objectifs à atteindre, en fonction des compétences de la ville et de ses partenaires. Un premier comité de suivi s'est tenu le 5 décembre 2022 en présence de l'ensemble des élus ayant des délégations en lien avec les thématiques du développement durable, ainsi que les agents des directions impliquées. Après 2 ans de mise en œuvre, un second comité de suivi s'est tenu le 20 janvier 2025 en présence notamment des associations et partenaires de la ville.

Cette stratégie vient nourrir en profondeur le présent rapport de développement durable. Celui-ci reprend donc de nombreuses actions de la stratégie, notamment celles mises en œuvre en 2023 et 2024 sur les axes biodiversité et changement climatique. Pour les autres axes du rapport, ce dernier a été complété par l'ensemble des politiques sociales que mène la collectivité, en se focalisant sur les principales. Le rapport s'organise autour des 5 axes de

l'article L. 110-1 du code de l'environnement susmentionné, et présente sous forme d'actions concrètes, la politique environnementale et sociale de la ville d'Aubervilliers.

Axe 1 : Lutte contre le changement climatique

Action 1 : Renforcer les exigences environnementales dans le cadre du dispositif d'utilisation d'abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties

Enjeux :

Les bailleurs sociaux disposent d'un patrimoine bâti important (+ de 40% des logements du territoire communal) et d'espaces extérieurs accessibles à leurs locataires ou ouverts au public (notamment l'OPH d'Aubervilliers).

La Ville, l'Etat, Plaine Commune et 14 bailleurs sociaux ont signé une convention GUP en QPV 2017-2023. Celle-ci prévoit que ces bailleurs doivent mettre en place chaque année des actions d'amélioration du cadre de vie de leurs locataires. Parmi ces actions, certaines peuvent concerner notamment la concertation/sensibilisation des locataires ainsi que l'animation/le lien sociale et le vivre ensemble.

Dans ce cadre, des actions visant à lutter contre le changement climatique et préserver la biodiversité peuvent être mises en place.

Dans les faits :

Actions réalisées en 2024, par bailleur social et encadrées par la ville :

OPH d'Aubervilliers :

- Accompagnement des locataires fragiles des pavillons de la Maladrerie (pavillons très énergivores). 3 accompagnements ont été mis en place depuis 2022 par l'opérateur social « Voliges » :

1/ Un accompagnement pour les dépenses énergétiques : l'accompagnement se fait en lien les services sociaux de la Ville : sensibilisation aux économies d'eau, raccrochement aux droits par le travailleur social, constitution de dossiers FSL, accompagnement des familles pour rechercher les dispositifs à mobiliser pour les aider à payer leur facture énergétique.

Pour les ménages ne répondant pas aux critères du FSL, la Fondation Abbé Pierre peut intervenir en complément des aides proposées.

2/ Un accompagnement au relogement pour certains locataires : accompagnement de certaines familles vers une démarche de mutation au sein du parc de l'OPHA.

3/ Ateliers collectifs Shakti 21 : profiter de l'opportunité pour expérimenter l'action de Shakti 21 au profit des 27 pavillons OPH qui bénéficient déjà d'un accompagnement individualisé.

- Mise à disposition, gestion et animation du jardin des Fabriques rue Charles Tillon, en partenariat avec l'association La Sauge, pour valorisation du site à travers son utilisation et son ouverture au public, via des activités en lien avec l'écologie urbaine (ferme pédagogique, activités de jardinage, sensibilisation et découverte de la biodiversité).

Seqens :

- Reprise de la végétalisation d'un mur de façade sur la résidence allée du Pressin pour résoudre la problématique de dépérissement de plantes (remplacement de plantes et réglage de l'arrosage automatique).

Poursuite des ateliers participatifs de jardinage et embellissement des espaces extérieurs par l'association « Apes » avec un paysagiste sur la résidence située au 36 rue de la Courneuve.

- Poursuite des ateliers autour de la végétalisation en pieds d'immeubles : création avec l'APES d'un jardin pédagogique partagé dans l'espace clôt devant le 29 rue C.Tillon.

Erigere :

- Sur le site Allée du Pressin, le bailleur a créé une jardinière sous le porche, à fleurir avec les habitants. Pour qu'ils se l'approprient, 3 ateliers de jardinage et plantations ont également été réalisés avec l'association La Sauge.

Le bailleur missionne depuis 2023 l'association « Apes » pour mener des actions d'accompagnement sur l'entretien des jardins privés et les espaces extérieurs communs.

RIVP :

- Sur le site du square des Roses, le bailleur apporte son soutien à l'association/amicale « Mozaïk » pour améliorer la gestion du jardin partagé en fond de parcelle et développer une gestion écologique du jardin : fourniture d'outillage et installation de deux récupérateurs d'eau, mise en place de jardinières, réflexion sur les moyens de stockage (cabanon...).
- Enfleurissement du local encombrant par l'association « Heaven » en entrée de la résidence du square des Roses.

I3F :

Le bailleur a fait remplacer les 64 chaudières individuelles du site rue de la Commune de Paris. Pour le site du 19 rue André Karman / 76 boulevard F.Faure : ateliers de réemploi et réparation de petit électroménager avec la fondation Repair Café.

CDC Habitat : Site du 136 avenue de la République réhabilité (isolation thermique extérieure, électricité, changement des huisseries et volets)

Seine Saint Denis Habitat :

- Création d'un jardin partagé/jardinière (dispositifs de bacs) construit par l'association La Clé du Sol ; installé à l'intérieur de la cour d'entrée de l'espace dédié aux ateliers.
- 4 ateliers d'initiation au jardinage avec l'association La Sauge.

Action 2 : Déployer des cours oasis dans les cours d'écoles primaires et élémentaires de la ville

Enjeux :

La ville a souhaité engager en 2022 la rénovation de plusieurs de ses cours d'écoles communales en cours oasis avec un objectif de deux cours par an.

L'objectif visé est triple :

- Améliorer le bien-être des enfants tout en promouvant une éducation au développement durable ;
- Lutter contre le changement climatique par la création d'îlots de fraîcheurs ;
- Préserver la biodiversité et les ressources, en diminuant l'artificialisation des sols, en créant des espaces naturels favorables à la biodiversité, tout en améliorant la gestion des eaux de pluie.

C'est dans ce contexte que la ville a rénové en 2024 deux cours d'écoles supplémentaires, les cours des écoles Macé Condorcet et Jacques Prévert.

Dans les faits :

Après les rénovations durant l'été 2022 des cours des écoles Albert Mathiez (1500m²) et des cours des écoles Curie Langevin (5000m²), des cours Firmin Gémier (4500m²) et Jaurès (1800m²) en 2023, la ville a rénové durant l'été 2024 les cours Macé Condorcet (800m²) et Prévert (2000m²).

Afin d'atteindre ces objectifs fixés, les différents travaux ont consistés en :

- la dés-imperméabilisation du sol (favoriser les sols clairs et perméables) et création de zones de pleine terre ;
- la création de zones ombragées (végétales ou artificielles),
- l'intégration d'équipements plus ludiques permettant de varier les expériences sensorielles, relationnelles, de motricité et imaginaires,
- l'utilisation de matériaux biosourcés, locaux ou de réemploi notamment pour le mobilier,
- diversifier les pratiques sportives tout en veillant à une répartition équitable de l'espace entre les filles et les garçons,
- mener une réflexion sur l'ouverture des cours aux temps extrascolaires et à d'autres publics.

La rénovation de la cours Prévert a par exemple permis la plantation de 18 arbres et 3 sur Macé Condorcet.

Action 3 : Mettre en place une stratégie Economie Sociale et Solidaire à l'échelle de la ville afin d'accompagner la structuration d'acteurs œuvrant en faveur de l'Economie Sociale et Solidaire

Enjeux :

Dans le cadre de la délégation à l'Economie Sociale et solidaire (ESS), le réseau local a été lancé le 23 novembre 2022, à Poush, dans le cadre du mois de l'ESS. Ses objectifs étaient de favoriser l'émergence et l'implantation de nouvelles activités économiques sur le territoire, de proposer de nouveaux services à la population et de développer des emplois.

Au quotidien, le service vie associative propose également appui et conseil aux porteurs de projets et la diffusion d'appels à projets (Plaine Commune : ESS, Fabriques d'avenir, Interfaces ; Conseil départemental : Agir in Seine-Saint-Denis ; Conseil régional : Aide à la création de tiers-lieux, accélérateur ESS, budget participatif ; CRESS ; Fondations ; Aubervilliers mécénat...).

Dans le cadre de la compétence communautaire et de l'appel à projet annuel portant sur l'ESS, le lien est régulier avec les services de Plaine commune.

Les adhésions au RTES et à la CRESS, têtes de réseau nationales et régionales, constituent également une ressource pour l'appui au réseau local.

Les rencontres trimestrielles du réseau des acteurs locaux de l'ESS organisées depuis mars 2023 proposent - notamment sous la forme de visites apprenantes - d'apporter aux participants des informations, des ressources et un espace d'échanges, de découverte et d'initiative.

Trois axes principaux étaient proposés pour la programmation ESS de l'année 2024-2025 :

- Poursuite du soutien et de l'accompagnement des acteurs locaux, notamment à travers les rencontres trimestrielles.
- Reconduction du marché de l'ESS, pour la deuxième édition de novembre 2024
- Préparation d'une participation de la collectivité et de ses partenaires à la 6ème édition du Forum mondial de l'Économie Sociale et Solidaire (GSEF), qui aura lieu à Bordeaux du 29 au 31 octobre 2025

Dans les faits :

- Concernant les trois matinées de rencontre des acteurs locaux de l'ESS :
 - 28 février, au Centre numérique d'innovation sociale de l'Université Paris 8 : présentation du CNIS et de l'incubateur I-engage,
 - 11 juillet, à Ecodair : présentation des activités et visite des locaux,
 - 20 septembre, aux Cémea : programmation et préparation du mois de l'ESS.

- Concernant la programmation du mois de l'ESS à Aubervilliers :

Sur la base des travaux menés depuis janvier 2023 en lien avec le réseau de partenaires et les services municipaux, il a été proposé d'inscrire la programmation du mois de l'ESS à Aubervilliers et la 2ème édition du Marché de l'ESS, dans le contexte de l'ouverture de la nouvelle Maison des services Mahsa Amini.

- Rencontres publiques, vendredi 22 novembre, à la MDS Amini

L'objectif étant de proposer aux usagers une information sur des initiatives répondant à leurs besoins sociaux, ces tables rondes permettraient également la rencontre avec des acteurs locaux de l'ESS, autour des thématiques du Réemploi et de l'économie circulaire (Emmaüs défi Banque solidaire équipement, Ressourcerie la fourmilière, Déchets d'art) et de l'Alimentation saine et durable (VRAC, La pépinière, Culticime, PikPik environnement).

- Marché de l'ESS, mercredi 27 novembre, à la MDS Amini

Outre une information sur les actions locales, les stands proposés à la population permettaient de sensibiliser aux questions du recyclage et d'acquérir des équipements à prix accessible, autour des partenaires locaux.

- Portes ouvertes, samedi 30 novembre

Ces visites ouvertes à la population proposaient un parcours de découverte des tiers-lieux de la ville.

- Autres sujets relatifs à l'ESS :

Dans une perspective de réemploi :

- dans le contexte du départ de siège social de l'entreprise Lapeyre, en février, ses dons ont permis aux services municipaux de bénéficier de nombreux mobiliers,
- dans le contexte des travaux du métro, la coordination de l'évacuation des locaux du Foyer Croizat, de février à avril, en lien avec les services et les associations occupantes, a permis la récupération de divers mobiliers.

Action 4 : Développer des aménagements cyclables : poursuivre de manière progressive les aménagements cyclables

Enjeux :

Les mobilités douces sont essentielles pour améliorer la qualité de vie en ville. Elles permettent de diminuer les nuisances en ville induites par les véhicules thermiques (bruit, odeur, émissions de polluants), elles permettent d'améliorer la qualité de l'air (émissions de

polluants et de particules) et sont donc un enjeu important de santé publique. Les mobilités douces, telles que la marche ou le vélo favorise une activité physique indispensable à tout un chacun. Enfin, ils participent à réduire nos émissions de gaz à effet de serre et permettent donc de lutter contre le changement climatique.

Dans les faits :

En 2022, 3830ml de nouvelles voies cyclables ont été réalisées.

En 2023, 2.630 ml de voies et pistes nouvelles :

- Rue André Karman : 100 ml
- Rue Henri Barbusse/Quentin : 150 ml
- BD Félix Faure : 150 ml
- Rue Clos Besnard : 200 ml
- RD 24 : 1,9 Km piste bidirectionnelle
- Rue Paul Doumer : 130ml mise en zone 30 avec DSC

2023 a été aussi centrée sur les études et préparations des projets livrés en 2024

En 2024, 5295ml de voies et pistes nouvelles :

- Rue Ferragus : sur 160 m Zone de partage, signalétique pour sens vélo et création d'un Stop au croisement Victor Hugo ;
- Avenue Jean Jaurès : Section dite " Emile Dubois " entre la rue Condorcet et la rue Emile Dubois : création de 2035 ml de pistes cyclables (dont 1875 ml à niveau de trottoir et 160 ml sur chaussée). Section 4 chemins/Villette : aménagements transitoires et comblement de la trémie.

- Avenue Victor Hugo : 1900 ml piste unidirectionnelle + traitement des carrefours (croisement Félix Faure et RD24).

- Aménagement Rive droite Canal Saint-Denis : 1,2km
Le quai Gambetta entre la limite communale avec Paris et le Pont de Stains
Le quai François Mitterrand à Aubervilliers entre la rue Heurtault et la rue Claude Bernard ;
- Passerelle Pierre Larousse (40m de longueur et 5m de large).

Action 5 : Apaiser les circulations dans le centre-ville : Etude permettant de faciliter les conditions d'accès sur le secteur du centre-ville qui permettra de participer au plan apaisement de l'espace public de Plaine Commune

Enjeux :

Rappel: il est important de garder en tête que le secteur va connaître d'ici à 2030 d'importantes phases de chantier. Il s'agit donc d'élaborer des orientations stratégiques pour aboutir à un partage de l'espace public plus équilibré entre les différents usages.

Les objectifs de l'étude :

- Établir un schéma circulatoire évolutif pour intégrer la question des circulations aux évolutions à court et moyen terme de ce secteur de la ville dans l'intérêt des habitants et des usagers ;
- Proposer un rééquilibrage de l'espace public au bénéfice de la fonction paysagère ;
- Définir les conditions d'accès au centre-Ville et sa traversée (ou son éventuel contournement) par les véhicules et bus.

Dans les faits :

De juin à octobre 2022 a été réalisée la phase 1 qui consiste à approfondir les différents diagnostics réalisés sur ce secteur afin de recenser l'offre et de la demande de déplacements existants, lister de manière précise les projets portés par différents acteurs (SGP/Département/ Plaine Commune...), mais également les dates et les modalités des chantiers correspondants.

D'octobre 2023 à fin janvier 2024, poursuite du travail pour élaborer différents scénarios de plans de circulation avec des études trafic.

Des scénarios de préfiguration de changements de sens de circulations sur les axes à l'approche du centre-ville ont nécessité une étude de modélisation des trafics et impacts du chantier de la gare Mairie Aubervilliers du GPE prévu jusqu'à mi 2027.

Résultats obtenus : Préconisations de modifications des sens de circulation à l'Ouest du centre-ville, issues de la 1ère étude de circulation :

1. Inversion Heurtault entre Noyers et Roosevelt
2. Mise à double sens Heurtault entre Roosevelt et Schaeffer
3. Inversion Goulet entre Villebois Mareuil et Moutier
4. Inversion Heurtault entre Villebois Mareuil et Landy
5. Mise à sens unique Villebois Mareuil
6. Piétonnisation Schaeffer entre Roosevelt et Quinet

A travers ces différents scénarios, l'objectif de la dernière phase de l'étude était de démontrer l'horizon optimal de la mise en œuvre du nouveau plan de circulation : avant ou après le chantier de la gare Mairie d'Aubervilliers du GPE, qui comprend :

- La fermeture de Moutier à la circulation des VL qui selon les analyses permettrait de fluidifier les circulations sur le carrefour central / réalisée en décembre 2024 ;
- La mise à sens unique N>S de République pourrait exacerber la congestion sur Victor Hugo S>N / mise en étude par le Conseil départemental ;
- La réduction à 1 voie de Victor Hugo en sortie du carrefour central exacerberait la congestion.

Aussi, le rapport de cette étude démontre que les modifications du plan de circulation à l'Ouest du centre-ville amèneraient des contraintes supplémentaires sur les rues de desserte locale. Il est préconisé d'apporter ces modifications une fois le chantier GPE terminé.

Il reste néanmoins envisagé la piétonisation de l'îlot Schaeffer (entre Roosevelt et E. Quinet).

Calendrier :

- Février 2024 : finalisation de la phase 2 de l'étude
- Validation des scénarios par les élus
- Novembre 2024 : phase 3 de l'étude avec l'impact du chantier de la gare Mairie d'Aubervilliers du GPE.

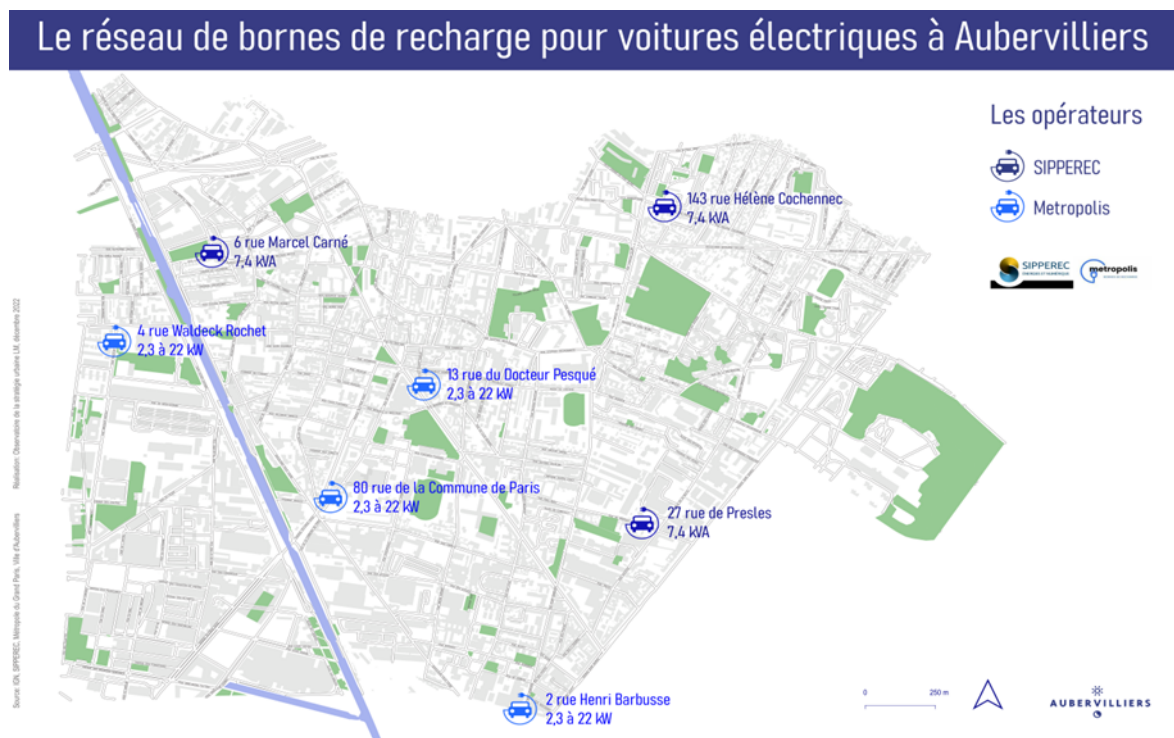
Action 6 : Accompagner la mise en place de la Zone à Faibles Emissions (ZFE)

Enjeux :

Afin d'évoluer vers un mode de déplacement décarbonné, notamment dans le contexte de la Zone à Faibles Emissions (ZFE) qui, pour rappel, poursuit la limitation de la circulation des véhicules polluants, dont le Crit'Air 3 en janvier 2025, la ville a établi un partenariat avec deux partenaires pour l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques : l'entreprise Métropolis, choisie par la Métropole du Grand Paris (MGP) et Plaine Commune et le Sipperec, un syndicat intercommunal spécialisé dans les énergies propres et le développement durable.

Dans les faits :

La ville a accompagné l'installation de sept stations de recharge réparties sur tous les quartiers de la ville en 2023 :



En raison des travaux importants sur la ville, pas de nouvelles stations en 2024.

En 2025, il est prévu des nouvelles stations :

- Rue des Gardinoux
- Rue Paul Lafargue
- Rue Villebois Mareuil
- Rue Bordier.

Action 7 : Mettre en place des actions de promotion et d'apprentissage du vélo

Enjeux :

L'objectif est que les actions de promotions permettent aux habitants de réfléchir à leur mode de déplacement et de privilégier les modes doux.

Dans les faits :

En 2024, la ville a poursuivi des actions de sensibilisation des habitants aux mobilités douces via l'organisation de formations, balades à vélos et évènements.

Savoir Rouler à vélo :

Rappel : ce dispositif national que la ville a rejoint en 2020 permet aux enfants de 6/11 d'avoir une formation complète sur le savoir rouler en ville.

- En 2022 : Les classes de CE2 des 8 écoles des Cités éducatives bénéficient du cycle complet d'apprentissage vélo (code de la route, partage de l'espace public, circulation vélo)

- En 2023 : ce sont 451 élèves qui ont bénéficié du cycle complet (7 séances) avec ateliers d'apprentissage, rappel du code de la route et balades à l'extérieur de la ville.

Dans le cadre des ateliers proposés par la direction des sports à travers l'Ecole Municipale des sports, ce sont 340 élèves répartis sur 5 écoles qui bénéficient de l'encadrement du Club St Michel.

Avec les deux dispositifs, ce sont 791 élèves qui ont été formés sur 2023. Sur 2024 ce sont 780 élèves formés par les 2 partenaires. Soit un total de 3 309 élèves formés depuis le lancement du dispositif.

« Mai à vélo » :

Comme chaque année depuis 2021, la ville propose différentes actions dans le cadre de l'évènement national « Mai à vélo » pour promouvoir le vélo en ville.

Après le succès de l'opération « centre-ville est à vous ! » en 2023 où l'avenue de la République avait été coupée à la circulation pour être investie par des ateliers, activités loisirs, sports, balades, sensibilisation, jeux, réparation, bourse aux vélos, atelier réparation, informations sur les aides aux changements de mobilités ont réuni différents publics...

Il a été proposé en lien avec les Jeux Olympiques et paralympiques, l'opération « centre-ville en jeux ! ». L'interdiction à la circulation voiture a été agrandie avec l'apaisement de tout le centre-ville durant la journée du samedi 25 mai. Des ateliers variés pour tous publics (BMX, balades, multiports pour les petits, espace golf...sans oublier l'espace sensibilisation au partage de l'espace public avec les bus de la RATP, les vélos DOT, les rollers...). Cet évènement a permis d'augmenter l'implication d'acteurs plus nombreux qu'en 2023.

Semaine européenne des mobilités actives 2024 :

Depuis 4 ans, la ville organise des actions de promotions des mobilités douces. Après « La rue est à vous ! », « le Centre-ville est à vous ! », « la rue aux écoles », « le Centre-ville en jeux ! » plusieurs activités ont été proposées, dont des balades thématiques à vélo à la découverte des jardins, de l'histoire du vélo ou des cheminées, en partenariat avec les associations Les Vélos de la Brèche, la Société d'histoire et de la vie locale et le service des Archives et cette année de la Direction de la culture et Archives, la direction des sports...

Au programmes, balades, ateliers, projection débat en présence de Stein Van Oosteren et de l'association Etudes et Chantiers pour le volet insertion par les métiers liés au vélo...des échanges en présence des collectifs, associations et usagers, ainsi que des élus. Une programmation qui a permis d'accueillir un public plus important qu'en 2023.

Ateliers apprentissage vélo pour adultes :

Depuis le printemps 2022, et grâce au cofinancement du contrat de ville, la municipalité a mis en place des ateliers d'apprentissage du vélo à destination des adultes. En 2024, pas moins de 42 ateliers de deux heures se sont déroulés tout au long de l'année à Aubervilliers. Ces ateliers, répartis en 7 sessions de 6 séances chacune, ont permis à plus de 70 participants de s'initier ou de se perfectionner à la pratique du vélo. Cette année, deux sessions ont été organisées en partenariat avec les Maisons Pour Tous Roser et Berty.

Déploiement d'une nouvelle offre de vélos électriques en libre-service :

Depuis janvier 2023, la ville a mis en place un nouveau service de vélos à assistance électrique en libre-service de la société Dott pour compléter l'offre de Vélib. Durant 2023 et 2024, 150 vélos à assistance électrique Dott ont été répartis dans les zones de stationnement dédiées et visibles sur l'application, à proximité d'arceaux existants. La circulation a été interdite ou limitée dans certains secteurs (parcs, cimetière, stades, secteur Mairie...). Dott a appliqué une réduction solidaire (-75%) aux personnes qui remplissent les conditions requises ainsi qu'un tarif préférentiel pour les agents et élus de la ville.

Depuis le lancement, ce sont 140 000 trajets effectués et 15 760 utilisateurs sans signe de quelconque vandalisme ou mésusage. La ville souhaite poursuivre ce type de service, complémentaire à l'offre Vélib qui a vu ses abonnements courts augmenter de 30% sur l'année 2024.

Action 8 : Aide à l'achat de vélos mécaniques

Enjeux :

Dans le cadre de sa stratégie du développement durable et sa politique de la mobilité durable, la ville d'Aubervilliers a souhaité accompagner les habitants à utiliser davantage le vélo au quotidien, quels que soient leurs moyens et leurs besoins de déplacement, en mettant en place un dispositif d'aide à l'achat de vélo mécanique.

Ainsi, depuis mai 2023, la ville rembourse 50 € pour l'achat d'un vélo mécanique d'occasion et 100 € pour l'achat d'un vélo mécanique neuf sur présentation de la facture d'achat. Cette aide, octroyée sans conditions de ressources, concerne rétroactivement tous les cycles achetés depuis le 1er janvier 2023. Depuis le conseil municipal de juillet 2024 l'aide a évolué et permet désormais de déposer plusieurs demandes par foyer.

Dans les faits :

265 demandes reçues en septembre 2024, soit 15 demandes par mois si nous prenons en comptes que le dispositif a été lancé en juin 2023, dont :

- 135 sont des femmes
- 128 des hommes
- 2 ne se prononcent pas sur leur genre.

Types de vélos :

- 72 vélos d'occasion
- 143 vélos neufs

50 demandes non éligibles (vélos électriques, achats antérieurs...).

L'aide a été inscrite au budget 2025 pour poursuivre ce soutien au changement de mode de déplacement.

Action 9 : Mettre en place un plan de déplacements de l'administration (PDA)

Enjeux :

Par une délibération présentée au conseil municipal du 15 décembre 2022, la Ville d'Aubervilliers s'est dotée d'une stratégie de ville durable qui pointe notamment la volonté de la ville d'engager une réflexion collective sur la mise en œuvre d'un Plan de Déplacements de l'Administration. L'ambition est de faire évoluer les comportements des agents de la ville en faveur des modes de déplacements les moins polluants, dans une logique d'exemplarité.

Dans les faits :

Mesures du PDA :

Inciter la pratique du vélo pour de nouveaux utilisateurs : En mai 2024, 19 agents dont la moitié était des automobilistes ont pu bénéficier d'un prêt de vélos à assistance électrique (VAE) pendant un mois. Dans le retour d'expérience, 93% d'entre eux ont indiqués vouloir continuer à se déplacer en VAE et 71% ont confirmé qu'ils souhaitaient s'équiper. De plus deux ateliers de remise en selle pour le vélo mécanique ont été proposés aux agents dans le cadre de Mai à vélo et de la Semaine européennes des mobilités.

Pour accompagner le changement de modes de déplacements : Mise en place du Forfait Mobilités Durables depuis 2022 pour inciter les agents à l'usage des modes doux. En 2023, +123 % de bénéficiaires du FMD avec 58% de catégories C. Une progression de +6% pour le remboursement des transports, dont là encore 50,08% de catégories C.

Ainsi en 2023, ce sont 108 agents (contre 48 en 2022) dont :

- 58 catégorie C
- 21 catégorie B
- 24 catégorie A
- 2 CCAS
- 3 hors catégorie

Développer la pratique de vélo (trajets inter professionnels) avec l'utilisation de vélos à assistance électrique en libre-service. La mise en place de l'offre DOT en janvier 2023 complète l'offre Vélib pour les déplacements des agents. Pour 2024, 31 agents ont fait la demande de code de réduction et 27 ont pu effectuer des trajets. Plusieurs campagnes de communication interne ont été menées pour faire découvrir le dispositif.

Accompagner ces actions avec des stationnements vélos/voiture électrique à proximité des lieux de travail des agents de la ville. En 2023 tous les sites de la ville sont dotés de stationnement vélo. Le déploiement des bornes de recharge pour les véhicules électriques est également existant sur les parkings des bâtiments et annexes de la ville.

Préfigurer un projet de pool de véhicules propres. En 2024, une démarche sur le verdissement de la flotte de véhicule de la ville a été lancé. En effet, afin de réduire son empreinte carbone, la Ville d'Aubervilliers a souhaité travailler sur un cahier des charges pour

lancer une étude d'optimisation et de verdissement de sa flotte automobile qui comprend à ce jour 177 véhicules dont 30 électriques et 42 hybrides.

Le renouvellement du parc de la ville est déjà en cours, et la ville remplacera, selon les besoins des services, tout véhicule vieillissant en un véhicule électrique ou peu émetteur de GES.

Action 10: Rénover le bâti public de la ville afin de limiter les consommations énergétiques

Enjeux :

Le décret n°2019-771 du 23 juillet 2019, issu de l'application de l'article 175 de la loi ELAN, vise à réduire les consommations d'énergie finale dans les bâtiments à usage tertiaire (de plus de 1 000 m²) de - **40% en 2030, - 50% en 2040, enfin de -60% en 2050.**

La conjonction de l'application du Décret Tertiaire et les fortes augmentations de l'électricité et du gaz (TICGN) poussent l'ensemble des collectivités vers une gestion beaucoup plus vertueuse des fluides. Ainsi, la ville d'Aubervilliers poursuit ses engagements pris depuis 2020 avec la mise en place de son schéma directeur énergie qui définit un plan d'actions ciblant les bâtiments énergivores.

En parallèle, avec l'accompagnement d'un AMO spécialisé, la ville a lancé un Marché Global de Performance associé aux équipements de chauffage ventilation et climatisation dans le but de contraindre l'exploitant à réaliser des objectifs de performance chiffrés et ciblés par bâtiment.

Dans le cadre de sa politique de rénovation des équipements publics, la municipalité s'est engagée dans un programme pluriannuel d'amélioration énergétique et de mises aux normes qui correspond aux conditions requises indiquées dans les fiches standardisées relatives aux démarches d'obtention de certificats d'économie d'énergie ainsi qu'à une certification ACERMI.

Dans les faits :

Les axes engagés sont :

- Axe 1 : Remplacement des menuiseries extérieures double vitrage aux normes ;
- Axe 2 : Protection solaire : fourniture et pose de stores extérieurs automatique et tout type de protection. ;
- Axe 3 : Isolation thermique par doublage mur, toiture et faux plafond ;
- Axe 4 : Rénovation éclairage, installation de luminaires à économie d'énergie type led ;
- Axe 5 : Mises aux normes PMR .

Pour l'année 2024 de nombreuses actions et travaux visant à réduire les consommations d'électricité ont été réalisés. Pour exemple, le remplacement des luminaires fluorescents par du LED, l'installation de détecteur de présence dans des sanitaires ou autres locaux, la réduction des consommations de gaz. L'accent a été mis sur le remplacement des menuiseries extérieures de différents groupes scolaires qui sera poursuivi en 2025 et 2026. Une attention particulière a été retenue par le service régie dans l'utilisation des matériaux ou produits labélisés lors des divers travaux d'entretien comme les peintures ecolabel, les bois d'origine éco certifié. Il en est de même pour les consommations d'eau par l'installation de « mousseurs » sur les robinets afin de réduire les consommations d'eau potable. Chaque

entreprise qui intervient sur les bâtiments de la ville a été sélectionnée selon des critères environnementaux.

Bilan complet des travaux de réhabilitation en faveur de la transition écologique :

BILAN TRAVAUX DEVELOPPEMENT DURABLE GROUPES SCOLAIRES	PRIX EN € TTC
GROUPE SCOLAIRE ROBESPIERRE Travaux de remplacement des menuiseries extérieures phase 1	250 000 €
GROUPE SCOLAIRE ROBESPIERRE BABEUF Travaux de rénovation intérieure amélioration énergétique ET ENVIRONNEMENTAL	250 000 €
GROUPE SCOLAIRE VALLE VARLIN Travaux de rénovation intérieure ? désamiantage et optimisation énergétique	550 000 €
GROUPE SCOLAIRE VALLES VARLIN Pose de stores phase 1	40 000 €
GROUPE SCOLAIRE VALLES VARLIN LOUISE MICHEL Travaux aire de jeux, démarche environnementale	46 000 €
GROUPE SCOLAIRE CURIE LANGEVIN PERRIN Travaux de rénovation de l'office et création d'un restaurant en self-service	400 000 €
GROUPE SCOLAIRE JAURES GUESDE PAUL BERT Travaux de menuiseries extérieures phase 1 Guesde	310 000 €
ECOLE MATERNELLE PREVERT Réhabilitation des sanitaires, gestion de l'eau	150 000 €
ECOLE MATERNELLE PREVERT Création de la cour OASIS , démarche environnementale	600 000 €
GROUPE SCOLAIRE MACE CONDORCET ANNEXE CONDORCET Création de la cour OASIS, démarche environnementale	600 000€
GROUPE SCOLAIRE FIRMIN GEMIER GERARD PHILIPPE Travaux phase 2 de la cour OASIS, démarche environnementale	250 000 €
Ecole MATERNELLE FROMONT Extension du réfectoire , amélioration du cadre bâti , confort thermique et acoustique	110 000 €
Ecole MATERNELLE JEAN JACQUES ROUSSEAU Réhabilitation des sanitaires, gestion de l'eau	60 000 €
ECOLE MATERNELLE BROSSOLETTE Travaux aire de jeux en extérieur, démarche environnementale	34 000 €
TOTAL	3 650 000 €

BILAN TRAVAUX DEVELOPPEMENT DURABLE EQUIPEMENTS SPORTIFS	PRIX EN € TTC
SALLE DE BOXE Travaux de couverture et de verrière, amélioration thermique	575 000 €
STADE KARMAN Remplacement des éclairages du stade, économie d'énergie	170 000 €

GYMNASE PAUL BERT Remplacement de menuiseries extérieures, amélioration thermique	120 000 €
TOTAL	865 000 €

BILAN TRAVAUX DEVELOPPEMENT DURABLE EQUIPEMENTS DE SANTE	PRIX EN € TTC
CMS Création du pôle santé femme et santé sexuelle JOELLE BRUNERIE	840 000 €
TOTAL	840 000 €

BILAN TRAVAUX DEVELOPPEMENT DURABLE EQUIPEMENTS ADMINISTRATIFS	PRIX EN € TTC
HALLE DU VIVIER Création de la maison des services MAHSA AMINI	2 600 000 €
TOTAL	2 600 000 €

- Le chauffage au gaz et la maintenance des équipements

Le kilowattheure le moins cher est celui qui n'est pas consommé. La ville pour la saison de chauffe 2024/2025 a donc décidé de repousser la date de remise en chauffe de quinze jours soit début novembre. La volonté municipale de mieux maîtriser le budget des fluides comme d'autres communes, s'est orientée par une baisse des consignes de température dans les équipements hormis le scolaire, la petite enfance, le CMS et la piscine PERATOU. Ainsi, les locaux sportifs (gymnase, salle de sports) sont passés à 12°, les vestiaires restant à 18°, les locaux administratifs passant à 18°. Ces actions si elles sont suivies pourraient générer une économie de l'ordre de 400 000€.

Afin de rationaliser et d'optimiser le suivi de nos installations de chauffage et ventilation qui étaient gérées pour moitié en interne, la Direction des Services Techniques a avenanté le marché de maintenance qui la lie à DALKIA pour que cette société assure la maintenance de l'intégralité de nos installations et qu'elle garantisse à la ville des prix du gaz compétitif par rapport à ceux du marché.

Pour s'assurer que la maintenance des installations soient correctement effectuées évitant ainsi la multiplicité des pannes et garantissant le respect des consignes de températures, la ville a mandaté un bureau d'étude qui assurera un suivi fin du mainteneur dans le respect des préconisations de la maintenance et des températures.

- L'Electricité

Avec un périmètre de 177 compteurs dont 47 d'ancienne génération (non LINKY), le service énergie de la ville en lien avec le distributeur ENEDIS met toutes les actions en œuvre pour les faire évoluer au premier trimestre 2025. Ainsi, la ville pourra se prémunir de toutes dérives.

- L'Eau

Du fait des réseaux vétustes et afin de réparer les fuites, la ville a réalisé la réfection de quelque réseau d'alimentation en eau potable comme celui du groupe scolaire Robespierre.

Action 11 : Renforcer les exigences environnementales relatives aux déchets dans le cadre du dispositif d'utilisation d'abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties

Enjeux :

Les bailleurs sociaux disposent d'un patrimoine bâti important (+ de 40% des logements du territoire communal) et d'espaces extérieurs accessibles à leurs locataires ou ouverts au public (notamment l'OPH d'Aubervilliers).

La Ville, l'Etat, Plaine Commune et l'Etat et 14 bailleurs sociaux ont signé une convention GUP en QPV 2017-2023. Celle-ci prévoit que ces bailleurs doivent mettre en place chaque année des actions d'amélioration du cadre de vie de leurs locataires. Parmi ces actions, certaines peuvent concerner notamment la concertation/sensibilisation des locataires ainsi que l'animation/le lien sociale et le vivre ensemble.

Dans ce cadre, des actions visant la réduction des déchets peuvent être mises en place.

L'ensemble des bailleurs sensibilisent régulièrement leurs locataires au tri des déchets et à la propreté par voie d'affichage et courriers. En complément, certains mettent en place des actions spécifiques comme indiquées ci-dessous.

Dans les faits :

Actions en 2024 par bailleur :

Adoma :

Dans le cadre de la réhabilitation de la résidence sociale Félix Faure : accompagnement du public arrivant et actions de sensibilisation à la gestion des déchets et du tri sélectif.

I3F :

Pour la résidence du 44/44bis rue du Goulet, les locaux OM ont été rénovés et la gestion du tri des déchets s'est améliorée.

La résidentialisation de la résidence rue de la Commune de Paris a permis d'endiguer la problématique de jets par les fenêtres.

Antin Résidences : Pour la résidence située allée des Mélèzes, l'association « La Bricollette » est intervenue à 2 reprises en 2024 pour récupération d'encombrants pour du réemploi.

Actions de sensibilisation au tri sélectif et la gestion des déchets., suite à la mise en place des bacs dédiés.

L'association Ressourc' & Co a réalisé une enquête en porte à porte auprès des 69 logements, la propreté, l'amélioration des espaces extérieurs et la communication avec le bailleur sont les sujets majeurs pour les 27 locataires rencontrés. La gestion des déchets est un sujet prioritaire pour 7 habitants.

RIVP : Pour la résidence située au square des Roses, en articulation avec Emmaüs et en lien avec l'équipe de proximité : réalisation de 2 collectes éphémères Emmaüs coup de main et 2 ateliers de sensibilisation au réemploi.

SEQENS : Actions de sensibilisation aux jets par les fenêtres menées avec Partenaires Pour la Ville 93 sur le site du 29/31 rue Charles Tillon.

Les locaux OM du site 38 rue de la Courneuve ont été déplacés au milieu de la cour intérieure car ils se situaient en dessous des fenêtres de logements.

ERIGERE : Création d'une fresque sous le proche avec l'association Les Poussières, pour lutter contre le dépôt sauvage d'encombrants.

OPH d'Aubervilliers : Organisation et participation de l'OPH à des actions de prévention sur les jets par les fenêtres et au tri des déchets. A l'occasion de la fête de quartier Vallès-Frette, l'OPH a sollicité l'association Partenaires pour la Ville 93 pour partager un moment ludique et d'échanges autour du cadre de vie et aborder la thématique du jet par les fenêtres. Au total, une centaine d'enfants et leurs parents ont participé.

Coordination avec les services de Plaine Commune pour l'installation de plusieurs composteurs.

Action 12 : Déploiement d'une stratégie compost à destination des écoles, des EHPAD, des jardins partagés et des habitants de la ville

Enjeux :

La ville s'est dotée en 2022 d'une stratégie compost à destination de plusieurs acteurs : les jardins associatifs de la ville, les écoles de la ville, les EHPAD de la ville et plus largement ses habitants. Le compostage qu'il soit collectif ou individuel a pour objectif de réduire les déchets produits par les habitants et créer un lien social.

Dans les faits :

-S'agissant des jardins associatifs : Avec l'aide de nos partenaires, la ville a continué de doter tous les jardins associatifs de la ville désireux de se doter en compost. C'est le cas notamment

du jardin Espérance et de sa conversion en square. Le composteur de quartier a été déplacé avec les équipes de Plaine Commune pour le maintenir accessible durant les travaux sur le futur espace vert.

-S'agissant des écoles, un composteur a été livrés dans l'école Joliot Curie. D'autres diagnostics ont été effectués mais impossibilité d'installer des composteurs dans de nombreuses écoles (non-respect du cahier des charges) ;

-S'agissant plus largement des habitants, la ville continue de mettre en œuvre son objectif d'inaugurer dans chacun des quartiers de la ville avec l'appui de Plaine Commune, un compost de quartier, notamment au sein des parcs et jardins. La ville a inauguré avec Plaine Commune en septembre 2024, lors de la semaine européenne du développement durable, un nouveau composteur de quartier au sein du square Roser. Un autre composteur a été également installé au sein des Laboratoires d'Aubervilliers et au sein de l'EHPAD Constance Mazier. Plus largement, 4 composteurs en pied d'immeubles supplémentaires ont été installés, et 5 sont en attente d'AG des copropriétés.

Aussi, voici le décompte s'agissant des composteurs en individuels livrés par Plaine Commune :

- 107 albertivillariens inscrits aux ateliers de compostage ;
- 5 ateliers sur la ville d'Aubervilliers (Les Laboratoires d'Aubervilliers) sur 31 ateliers au global par Plaine Commune ;
- 60 sont repartis avec du matériel de compostage.

Enfin, le nombre de sensibilisations / animations (réalisées par les équipes de Plaine Commune) :

- 18 sur le compostage pour 600 personnes sensibilisées ;
- 21 sur le tri pour 700 personnes sensibilisées.

L'année 2024 est aussi l'année de la mise en œuvre du projet de plateforme locale de production de broyat de bois sur la « friche Cochenec », rue Hélène Cochenec, à côté du marché du Montfort. La ville a mis à disposition cette friche à l'association une oasis dans la ville, qui a nettoyé et aménagé cette friche en lieu dédié entièrement à la pratique du compostage et du broyat de bois. L'association récolte tout déchet vert et biodéchet du territoire, qu'elle transforme en compost mûré ou broyat de bois pour les composteurs de la ville. La ville a particulièrement accompagné ce projet novateur, dans l'aide à l'aménagement de la friche, et l'aide à des dossiers de subventions.

Ce projet exemplaire a reçu en 2024 le prix de l'économie circulaire de la Métropole du Grand Paris.

Action 13 : Collecte des cartons au marché du Centre-Ville

Enjeux :

Pour rappel, le tri des emballages est obligatoire depuis 1994 pour tous les professionnels, cela comprend les emballages primaires du produit (ex : cartonnets...), mais également, les emballages secondaires (regroupant les emballages primaires : boîte en carton, caisse en bois...) et les emballages tertiaires (emballages de manutention ou de transport : palettes, caquettes...)

Les enjeux sont donc :

- Un meilleur recyclage du carton,
- La préservation des ressources,

- La propreté urbaine et le cadre de vie en limitant l'abandon des emballages par les commerçants.

Dans les faits :

La ville d'Aubervilliers et l'établissement public territorial Plaine Commune, en collaboration avec le délégataire Mandon (gestionnaire du marché) ont mis en place une collecte de cartons secs les jours de marché et destinée aux commerçants forains.

Les commerçants sont invités à venir déposer dès 7h00 jusqu'à la fermeture du marché leurs cartons propres, vidés de leurs contenus, pliés et aplatis au lieu de dépôt situé à l'angle de la rue Ferragus et de la rue du Goulet. Un agent de Plaine Commune est présent pour accueillir les commerçants et ranger les cartons dans le camion.

Action 14 : Renforcer les exigences environnementales dans le cadre des marchés publics : analyser les marchés en cours, définir des critères complémentaires à ceux existants et les appliquer.

Enjeux :

Les principaux enjeux consistent à développer une politique achat durable en imposant notamment dans les dossiers de consultation des entreprises des éléments en lien avec le développement durable :

- *Soit à travers des critères de jugement des offres en lien avec le développement durable et l'objet du marché*
- *Soit en incluant des clauses d'exécution imposées aux titulaires des marchés*

L'obligation relative au développement durable imposée par la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC) promulguée le 10 février 2020 dont l'objectif est de limiter les

déchets et préserver les ressources naturelles, la biodiversité et le climat, par le changement de notre modèle de production et de consommation a été mise en œuvre dans les procédures de la commande publique. La loi vise à transformer notre économie linéaire, produire, consommer, jeter, en une économie circulaire.

Pour y parvenir elle fixe cinq grands axes :

- ✓ Sortir du plastique jetable ;
- ✓ Mieux informer les consommateurs ;
- ✓ Lutter contre le gaspillage et pour le réemploi solidaire ;
- ✓ Agir contre l'obsolescence programmée ;
- ✓ Mieux produire.

Dans les faits :

Recyclage des consommables d'impression

Dans le cadre de son engagement environnemental et de réduction de son impact écologique, la ville met en place un dispositif de collecte et de recyclage des consommables d'impression au sein des sites administratifs.

Ce programme concerne spécifiquement les cartouches d'encre et les toners qui, lorsqu'ils sont mal gérés, deviennent une source majeure de pollution en raison de leur composition chimique et plastique non biodégradable. En centralisant leur récupération, la ville souhaite encourager leur traitement adéquat via des filières de recyclage certifiées.

Le déploiement est en cours, à terme des éco-boxes seront installées dans chaque bâtiment pour faciliter le dépôt des consommables usagés, avec des référents par site.

Tri sélectif et déploiement de poubelles bi-flux

Suite à un sourcing, la ville a procédé à l'achat de poubelles bi-flux afin de procéder au tri sélectif. Dans ce cadre, Des bacs de tri sélectif collectifs seront installés pour remplacer les corbeilles individuelles dans les bureaux ainsi que les poubelles uniques des cuisines. Ces nouveaux bacs ont été testés sur les sites pilotes, et après une courte période d'adaptation, ils se sont avérés pratiques et efficaces.

Produits d'entretien

La ville a procédé à l'acquisition d'un nouveau type d'essuie-mains plus économique et résistant conduisant à une consommation moindre en papier, permettant ainsi une réduction des déchets et une rationalisation du budget.

En outre, des commandes régulières de produits sans chimie (produits WC, lavage des sols...) sont opérées. Ils permettent d'assurer la propreté sans exposition les agents utilisateurs et les usagers, notamment les personnes vulnérables (enfants, seniors, ...) à des substances potentiellement nocives, lorsque des produits classiques peuvent contenir des phosphates, des solvants ou des agents de blanchiment.

Achat de produits recyclés, issus du réemploi

Le **décret n° 2021-254 du 9 mars 2021**, qui imposait aux acheteurs publics d'acquérir des biens issus du réemploi, de la réutilisation ou intégrant des matières recyclées, a été **abrogé** et remplacé par le **décret n° 2024-134 du 21 février 2024**. Ce nouveau décret, entré en vigueur le **1^{er} juillet 2024**, précise les modalités de cette obligation en actualisant la liste des produits concernés et les proportions minimales à respecter.

La ville a également pris d'autres engagements en matière de développement durable :

- **Fournitures de bureau**
76 % du **montant total des dépenses** des consommations totales **pour des produits écologiques** et issus de matières recyclées ou labélisées
- **Vêtements de travail et EPI**
16% de matériaux issus du réemploi, de la réutilisation ou intégrant des matières recyclées.
- **Sacs d'emballage**
Composés à 76 % de matériaux issus du réemploi, de la réutilisation ou intégrant des matières recyclées.
- **Livres, brochures et dépliant imprimés**
100 % issus du réemploi, de la réutilisation ou intégrant des matières recyclées.
- **Mobilier (sièges, chaises, tables, armoires, bureaux, bibliothèques)**
82 % issus du réemploi, de la réutilisation ou intégrant des matières recyclées.

Cette liste, bien que non exhaustive, illustre l'engagement concret de de la ville dans une démarche de développement durable et de réduction de l'impact environnemental.

Actions plus ciblées sur la commande publique

Différents critères en lien avec la valeur environnementale ont été mis en œuvre dans les marchés publics suivants :

CONTRATS	CRITERES
Fourniture de vêtements de représentation pour les agents d'accueil, des cérémonies et de réceptions	Actions mises en place au titre de ce marché pour limiter l'impact environnemental Actions mises en place au titre de ce marché pour répondre et anticiper les clauses relatives à l'économie solidaire (voir décret en annexe au CCAP)

FOURNITURE DE PNEUMATIQUES ET DE PIECES DETACHEES, REPARATIONS MECANIQUES	La méthode de traitement des déchets (tableau comprenant les types de déchets et les modes opératoires associés) Les produits proposés sont-ils entièrement ou partiellement recyclables mesures qui seront mises en œuvre en matière de protection de l'environnement et de développement durable
SAVOIR NAGER ET A LA GESTION DE SALLES DE SPORTS (FITNESS ET MUSCULATION DE LA PISCINE CAMILLE MUFFAT	-les actions et démarches que le candidat a mises en place en faveur du respect de l'environnement dans le cadre du marché et notamment dans le cadre de sa mission d'entretien des locaux - les actions d'insertion dans le cadre du marché
FOURNITURE DE CARBURANT	- Mesures mises en œuvre pour la protection de l'environnement, pour l'hygiène et la sécurité - Processus de recyclage des déchets
TITRES DE TRANSPORT	Moyens mis en œuvre en matière de performance environnementale et portant notamment sur la limitation des émissions de CO2 produites durant les voyages par des agents ou des élus de la ville d'Aubervilliers et des actions de compensation des émissions de carbone
MAINTENANCE PRÉVENTIVE, CORRECTIVE ET CURATIVE DES MOYENS DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE	La description de la qualité des moyens, actions et démarches que le candidat mettra en œuvre en faveur de la préservation de l'environnement au sein de sa société/ groupement dans le cadre de la gestion de ses chantiers.
RESTAURATION SCOLAIRE, GOUTERS, PRESTATIONS RESIDENCE ALLENDE ET PORTAGE A DOMICILE	Proposition concernant la lutte anti gaspillage et réduction, gestion et tri des déchets Proposition de démarche zéro plastique

Action 15 : Renforcer les exigences dans les écoles relatives au tri et à la collecte des déchets dans les cantines

Enjeux :

La restauration collective et notamment la restauration scolaire est un secteur où le gaspillage alimentaire peut être important. La ville a donc souhaité mener son action à travers 3 axes :

- Poursuivre la réduction de l'utilisation du plastique ;
- Déployer le tri des biodéchets dans les écoles ;
- Travailler avec Plaine commune sur un projet de collecte des biodéchets.

Dans les faits :

En 2023, la ville a mis en place en partenariat avec Plaine commune et le SYCTOM la collecte des biodéchets.

Les actions suivantes ont été menées :

- Acquisition de tables de tri adaptées pour les enfants ;
- Sensibilisation des personnels (agents de restauration et gardiens d'école) ;
- Mise en place de la collecte à partir d'octobre 2023.

L'année 2024 a permis de suivre les quantités de biodéchets récoltés et valorisés. La collecte des biodéchets permet de collecter environ 6000 kg par mois de biodéchets, qui sont ensuite utilisés comme engrais et épandage dans les exploitations agricoles d'Ile de France.

Action 16 : Mise en place d'un arrêté et d'une charte chantier faibles nuisances

Enjeux :

L'objectif de cette action est de réduire les nuisances engendrées par les travaux sur la ville.

Dans les faits :

La Ville d'Aubervilliers a adopté au conseil municipal du 22/06/2023 une charte limitant les nuisances des chantiers sur le territoire communal. Il s'agit de conseiller et d'ainsi éviter au maximum ces nuisances afin de préserver le cadre de vie des habitants, dans un contexte de renouvellement urbain fort sur la ville. Cette charte est prise en complément d'un arrêté municipal du 02/05/2023 posant la réglementation générale.

Elle enjoint les maîtres d'ouvrage et entreprises réalisant des travaux sur le territoire communal à appliquer l'ensemble des préconisations décrites dans cette charte. Elle s'applique à tous les travaux sur l'espace public ou privé, indépendamment des différentes procédures d'urbanisme, auxquelles le projet est soumis.

Six thématiques ont été retenues pour le contenu de la charte :

- Les nuisances sonores
- Les poussières
- La biodiversité et le respect de la végétation
- La gestion des déchets
- La dératisation

En 2024, la Ville (action portée par le Service Communal d'Hygiène et de Santé) a été amenée à contrôler environ 25 chantiers (exemple : chantiers dans le diffus et en ZAC), et entreprises suite à des signalements de nuisances environnementales. Ces signalements concernent

majoritairement des problématiques de pollutions sonores, et dans certains cas, une pollution lumineuse (chantiers, commerces, terrains, parkings etc).

Pour deux entreprises, des études acoustiques complémentaires à celles menées par les propriétaires ont été réalisées par un prestataire missionné par la Ville afin de déterminer et objectiver les nuisances sonores signalées par les riverains. Des mesures doivent être prises par les sociétés pour remédier aux problématiques constatées.

Pour les autres signalements, une dizaine de courriers de mises en demeure ont été adressés par la Ville aux gestionnaires de chantiers, responsables de site, gérants d'établissements etc. afin de leur rappeler leurs obligations, le respect de l'arrêté municipal ainsi que le bon suivi de la charte chantiers à faibles nuisances.

Action 17 : Mise en place du tri dans les bâtiments de la ville

Enjeux :

La ville affirme son engagement en tant qu'administration exemplaire et durable en initiant la mise en place du tri sélectif dans les bâtiments dont elle assure l'entretien. Cette démarche vise à réduire l'impact écologique en favorisant le recyclage et en limitant les volumes de déchets envoyés en incinération ou en décharge. Sur le plan réglementaire, elle répond à l'obligation, en vigueur depuis 2016, pour les sites de plus de 20 agents de justifier la mise en œuvre du tri des papiers de bureau. Au-delà de la conformité légale, cette initiative sensibilise les agents municipaux aux pratiques responsables, contribuant à ancrer une véritable culture écoresponsable au sein des services de la ville.

Dans les faits :

Les agents ne disposaient jusqu'alors pas de bacs différenciés pour trier leurs déchets. Afin de remédier à cette situation, la Direction des Moyens Généraux, la Direction des Achats et de la Commande Publique, ainsi que la Direction de l'Environnement, soutenues par les services territoriaux de Plaine Commune, ont lancé conjointement un déploiement de matériel de tri. Parallèlement, une campagne de sensibilisation et de communication a été mise en place pour informer et mobiliser les agents autour de cette initiative. Les agents d'entretien des sites concernés ont également bénéficié d'une formation sur les enjeux du tri sélectif, leur permettant de se familiariser avec les nouvelles consignes.

Le déploiement s'est déroulé en plusieurs étapes. Une phase d'expérimentation a d'abord été menée sur deux sites administratifs de la ville, où deux solutions de tri différentes ont été testées. Cette étape a permis de valider les dispositifs envisagés tout en recueillant des retours d'expérience concrets des agents, afin d'ajuster la démarche avant son extension. En 2024, ce sont ainsi sept sites qui ont été équipés, dont trois établissements recevant du public et quatre sites administratifs.

Action 18 : Lancement d'expérimentations urbaines en faveur de la transition écologique via l'appel à projet Quartiers Métropolitains d'Innovation

Enjeux :

La Ville d'Aubervilliers est lauréate de la seconde édition du programme « Quartiers Métropolitains d'Innovation », un programme d'expérimentation innovante impulsé par la Métropole du Grand Paris et opéré par Paris&Co. Elle sera ainsi accompagnée pendant deux ans pour mettre en œuvre des expérimentations sur son territoire, véritables leviers d'accélération de la transition écologique.

Dans les faits :

Ce dispositif représente une opportunité pour accompagner la transformation du centre-ville d'Aubervilliers, un secteur sujet à de nombreux projets urbains et concerné par l'arrivée de la gare Grand Paris Express à horizon 2030. La Métropole du Grand Paris et Paris&Co ont ainsi lancé un appel à projets auprès d'expérimentateurs afin qu'ils puissent proposer des solutions innovantes pour répondre aux enjeux suivants :

- Apaiser l'espace public : Inciter à la marche à pieds et mobilités actives, réduire les flux routiers ;
- Décongestionner le centre-ville : Améliorer l'accessibilité et étendre le centre-ville grâce au multimodal et en le connectant avec d'autres quartiers ou en créant des cheminements piétons ;
- Adapter le centre-ville au changement climatique : Développer la nature en ville face au contrainte des sous-sols très dense qui pose certaines difficultés, travailler sur la végétalisation et réduire les îlots de chaleur urbain.

En tout ce sont dix projets qui vont pouvoir être expérimenté pendant 18 mois. Différents services de la ville et certains partenaires institutionnels (CD93, Plaine commune etc..) sont intégré dans le suivi et l'accompagnement de ce dispositif. Les expérimentations commenceront à être déployé à partir du mois de Mars 2025.

Action 19 : Mise en place d'une charte évènements écoresponsables

Enjeux :

Lors du Conseil Municipal du 15 décembre 2022, la ville d'Aubervilliers a adopté la Stratégie Ville Durable, qui devient le cadre de référence pour transformer la ville en un espace plus vert, agréable et résilient face aux défis climatiques. Une partie importante de cette stratégie repose sur l'exemplarité administrative, incitant la municipalité à aligner ses pratiques et celles de ses partenaires sur ses engagements environnementaux. Parallèlement, Aubervilliers, riche d'un calendrier d'événements culturels, sportifs et sociaux, voit en ces manifestations une opportunité pour sensibiliser habitants et visiteurs aux enjeux environnementaux.

Dans les faits :

Pour rendre ces événements plus écoresponsables, la Direction Environnement a initié une démarche collaborative impliquant divers services municipaux, comme la communication, les sports, les affaires culturelles et la vie associative. Ensemble, ils ont repensé la manière de concevoir et d'organiser ces événements. Ce travail a donné naissance à un document regroupant des recommandations concrètes visant à réduire leur empreinte écologique.

Ces recommandations se traduisent par des actions à mener à chaque étape de l'organisation d'un événement. Le premier axe aborde **le choix stratégique du lieu**, en privilégiant ceux qui facilitent le tri des déchets, l'accès aux mobilités douces et une gestion énergétique optimisée. La **thématique des transports** insiste sur l'importance de choisir des sites accessibles par des modes de transport collectifs et doux, tout en sensibilisant les participants à ces alternatives par une communication efficace. **La gestion et la réduction des déchets** occupent une place centrale, avec des mesures pratiques pour limiter leur production et garantir leur tri. Une attention particulière est aussi portée à la **communication responsable**, en encourageant la réduction des impressions et une réflexion sur l'utilisation des goodies. Enfin, **l'offre**

alimentaire est identifiée comme un levier clé, avec des recommandations pour proposer des produits locaux, de saison et de qualité, tout en réduisant le gaspillage alimentaire. Ces axes constituent un cadre concret pour organiser des événements plus durables et respectueux de l'environnement.

A partir du mois de septembre 2024 ces recommandations ont été diffusés aux acteurs associatifs et aux services de la ville susceptible d'organiser des évènements. Une sensibilisation auprès des organisateurs du forum des associations de la ville a également été mené ainsi qu'un travail avec les associations qui tenaient des stands de nourriture.

Axe 2 : Préserver la biodiversité et protéger les milieux et les ressources

Action 1 : Renforcer les exigences environnementales dans le cadre des documents d'urbanisme s'appliquant sur le territoire: enrichir les révisions et modifications du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Enjeux :

Dans le cadre de la révision du PLUI de Plaine Commune, la ville a porté plusieurs mesures permettant à l'échelle de la planification, de tendre vers des aménagements plus durables, de sanctuariser plusieurs espaces sans constructions et de préserver le patrimoine arboré.

Dans les faits :

Le conseil du territoire du 14 février 2023 a prescrit la révision du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi). Cette révision du PLUi a vocation à intégrer les évolutions nécessaires pour permettre les nouveaux projets urbains et traduire règlementairement les politiques publiques de la ville et du territoire.

En 2023, la ville avait débattu sur les grandes orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), document cadre du PLUi. Celui-ci présentait 5 axes majeurs, dont celui du territoire écologiquement responsable pour le bien-être de ses habitants, qui intégrait de nouvelles orientations :

- Accélérer la réduction des émissions vers la neutralité carbone 2050 et adapter le territoire aux effets des changements climatiques ;
- Garantir un urbanisme favorable à la santé ;
- La place du vivant : préserver et faciliter la reconstitution de la biodiversité, de l'eau et de la nature en ville.

Pour atteindre ces objectifs, le projet de PLUi, arrêté le 19 novembre 2024, a intégré plusieurs Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP), visant à répondre aux enjeux environnementaux :

- L'OAP Trame Verte et Bleue
- L'OAP Santé Environnementale
- L'OAP Paysage
- L'OAP Seine et Canal Saint-Denis.

Afin de traduire ces nouveaux enjeux sur le territoire d'Aubervilliers, la ville a entrepris plusieurs actions :

- Un recensement des espaces paysagers existants de qualité afin de garantir leur préservation. Cela se traduit par l'ajout dans le plan de zonage détaillé du PLUi d'espaces végétalisés à préserver (EVP) et d'espaces végétalisés à préserver des ensembles résidentiels (EVPr) ;
- Une identification des secteurs urbains (zone U) à faire muter en zone UVP (dite zone verte et paysagère) qui représentent environ 24 000 m² d'espaces verts à créer;
- Un diagnostic afin d'étendre le périmètre de la zone UH, (dite pavillonnaire), dans le quartier du Montfort pour limiter la densification du secteur ;
- Une sanctuarisation des espaces dédiés à la matérialisation de la trame dans les projets urbains qu'elle traverse (parc central de la ZAC Port Chemin Vert, couronne boisée du Fort d'Aubervilliers, square Lucien Brun) afin d'améliorer la perméabilité du corridor boisé qui traverse la ville d'est en ouest ;
- Une identification des arbres dit remarquables afin de les inscrire dans la liste du patrimoine arboré dans le PLUi ;
- Une protection également des arbres situés sur l'espace public en collaboration avec l'EPT Plaine Commune, grâce au Plan arbres et aux commissions « Nature en ville » mises en place ;
- Introduit des périmètres de vigilance et de dépassement réglementaire pour protéger les populations des pollutions atmosphériques ;
- Identifie les noyaux de biodiversités à préserver.

La ville continue d'accompagner les acteurs de la construction (aménageur, porteur de projet...) afin de tendre vers des aménagement plus durables :

- Analyse de la quantité de pleine terre afin de végétaliser et permettre l'infiltration des eaux de pluie, des qualités paysagères et évaluation du budget dédié à la mission de paysagiste lors des jurys d'architecture des ZAC ;

- Au cas par cas et pour chaque projet, hors exigences PLUi, la ville accompagne les porteurs de projet pour qu'il y ait une plus forte proportion de pleine terre afin de lutter contre l'artificialisation des sols ;
- Une attention particulière est dédiée à la plantation, l'abattage et la compensation des arbres, lors d'opération de construction ;
- La ville accompagne les porteurs de projets concernant les matériaux employés lors de la construction, que ceux-ci soient le plus décarbonnés possible et qu'une partie soit issue du réemploi. Elle veille ainsi à la qualité thermique, énergétique des matériaux de construction utilisés et à la durabilité des ouvrages.

Action 2 : Renforcer les exigences environnementales des opérations d'aménagement et ce à chaque échelon du projet - de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) au permis de construire

Enjeux :

Les collectivités locales possèdent un rôle majeur dans la lutte contre le réchauffement climatique mais aussi dans l'amélioration ou la préservation du cadre de vie en ville, à travers, notamment, leurs politiques d'urbanisme et d'aménagement. L'outil ZAC n'intègre pas, a priori, des exigences en matière d'environnement ; qui relèvent de la loi ou des documents de planification (SCOT, PLUi) et garanties par un portage politique fort des élus. De plus, les obstacles que peuvent rencontrer les acteurs des projets urbains dans la mise en place d'une démarche écologique sont nombreux (le poids des habitudes dans les pratiques d'aménagement, les coûts supplémentaires, la complexité, etc.) et nécessitent donc une synergie entre projet politique et mobilisation des techniciens impliqués dans les projets.

Dans les faits :

- Formalisation en amont des projets d'objectifs clairs et connus de tous à respecter au sein du projet, comme cela a été fait pour la ZAC Port Chemin Vert dont l'ambition était de créer un nouveau quartier en entrée de Ville qui relève les défis de la transition écologique et énergétique ;
- Systématisation des cahiers de recommandations / prescriptions urbaines, architecturales, paysagères et environnementale en concomitance avec le plan-guide pour accompagner aux mieux les concepteurs dès l'amont des projets ;
- Evaluation au fil de l'eau du projet aux objectifs définis en s'appuyant sur les résultats et en identifiant des points de vigilance ;

- Généralisation par l'EPT des études de qualité de l'air dans les secteurs à risques (étude Modelairurba) ;
- Mobilisation des directions compétentes pour porter les exigences environnementales en matière de végétalisation, de production d'espaces verts de qualité et de préservation de la biodiversité auprès des acteurs du projet lors des instances régulières dédiées aux différentes ZAC ;
- Collaboration avec l'équipe instructrice de l'urbanisme réglementaire pour leur permettre d'identifier, au moment des dépôts de permis de construire, les opérations qui ne respecteraient pas les exigences environnementales portées par la ville.

Action 3 : Valoriser les parcs existants et développer des espaces verts sur l'espace public de la ville : déminéraliser des espaces en faveur d'une densification végétale

Enjeux :

La ville d'Aubervilliers est une ville dense et faiblement pourvue en grands espaces verts. Les espaces verts (squares, parcs, jardins partagés et stades) ouverts au public représentent 28.35ha, soit environ 5% du territoire communal. Bien que peu nombreux, 95% du territoire se trouve dans un rayon de 300m autour d'au moins un de ces espaces verts, ce qui signifie que la ville bénéficie d'une bonne accessibilité à ces espaces. Ces espaces sont vitaux et procurent de nombreux bénéfices aux habitants ainsi qu'à la biodiversité : ils procurent un accès à la nature aux habitants et sont un lieu de détente et de ressourcement, ils permettent une infiltration des eaux de pluie sans polluants directement dans les sols, ils sont un refuge pour la biodiversité, ils permettent de diminuer la température lors des pics de chaleur, etc. La ville souhaite donc augmenter leur quantité de manière significative, en ayant une approche permettant de concilier le maximum de bénéfices possibles.

C'est au total 13,48ha d'espaces vert supplémentaires qui sont inscrits à horizon 2032 dans la programmation de la ville. Une fois ces programmes livrés, Aubervilliers comptera donc 41,83ha d'espaces verts, ce qui équivaudra à 7,3% de la superficie du territoire communal

Dans les faits :

En 2024, la ville a participé à la création et l'animation de plusieurs jardins sur la ville (création du futur jardin collectif au sein du Square Espérance rue des écoles, installation du jardin Jean Moulin rue Henri Barbusse (don de végétaux issus du foyer Ambroise Croizat, permis de construire de la pergola), ou encore la reprise du jardin des Fabriques au sein de la cité Cochenec. L'ouverture de ces espaces participe à la demande forte des habitants de bénéficier de plus d'espaces verts. Plaine Commune a également réalisé plusieurs opérations de végétalisation et de débitumage de l'espace public avec le concours des services de la ville.

Adresse du projet	Description du projet	Surface en m ² débitumée et végétalisée ou rendue plus perméable
44 rue Henri Barbusse	Cours oasis (projet ville)	96m ² , plantation de 3 arbres
1 rue des Cités	Cours oasis (projet ville)	101m ² , plantations de 12 arbres
Rue des écoles	Requalification de la voirie, suppression des places de stationnements ; Création de fosses continues en système de Stockholm ; Création d'une piste cyclable bidirectionnel ; Plantation de 20 arbustes, 300 vivaces	201.10m ²
Parvis de l'école Anne Sylvestre - Rue des cités	Agrandissement de la jardinière existante ; Plantations de 300 vivaces ; Plantation d'un arbre ; Plantations de 2 cépées	150m ²
Rue de la Commune de Paris	Création d'une fosse continue de type Stockholm entre les 8 alnus déjà existants ; Plantations de 330 vivaces.	150m ² de surface gagnée et débitumée ; 100 m ³ de terre végétale apportée.
Jardin de l'Espérance	Création d'un square sur une ancienne parcelle abandonnée ; Plantation de : 30 arbres ; 40 arbustes ; 200 vivaces.	3 168 m ² de nouvelles surfaces végétalisés.
Transplantation rue Léger-félicité Sonthonax	Transplantation de 3 sujets du jardin du foyer Ambroise Croizat au point vert de la rue Léger-félicité Sonthonax ; Sauvegarde du patrimoine arboré dans le cadre des travaux de la ligne 15 du Grand Paris	Surface déjà désimperméabilisée.
Passage Hautbertois	Débitumisation de la placette du passage Hautbertois en faveur de la création d'une placette apaisée, végétalisée ; Plantation d'un arbre et de 80 vivaces.	10 m ² désimperméabilisé

S'agissant des arbres voici le détail des arbres plantés sur la ville par Plaine Commune:

- Nombre d'arbre ponctuels remplacés sur la ville (arbres malades, non adapté...) : 69 arbres dont voici le détail ci-dessous :

- 39 arbres sur voirie remplacent des arbres morts, sénescents ou des fosses vides ;
- 30 arbres remplacés dans les parcs & squares

- Nombre d'arbres, baliveaux, arbustes et vivaces ponctuels nouveaux plantés sur la ville : 33 arbres ; 60 arbustes ; 1 180 vivaces dont voici le détail ci-dessous :

- Rue des écoles : 20 arbustes ; 300 vivaces
- Parvis de l'école Anne Sylvestre - Rue des cités : Plantation d'un arbre, de 2 cépées ; 300 vivaces
- Rue de la Commune de Paris : 300 vivaces
- Jardin de l'Espérance : 30 arbres ; 40 arbustes ; 200 vivaces
- Transplantation rue Léger-félicité Sonthonax : 3 arbres transplantés ;
- Passage Haubertois : 1 arbre ; 80 vivaces.

La ville est particulièrement impactée par les travaux de la SGP de la ligne 15. La ville en lien avec Plaine Commune, est premier point de contact quant à la mise en œuvre de la transplantation et de la compensation des arbres impactés par les travaux. La ville veille à ce que tout soit fait pour éviter au maximum tout déplacement et abattage d'arbre. La ville accompagne ainsi les transplantations d'arbres, dont les premières ont été réalisées sur l'espace vert rue Léger-félicité-Sonthonax.

Enfin, la ville a récemment créé une brigade verte, dont l'objectif est de faire respecter les règlements liés à l'espace public, d'agir contre les dépôts sauvages, d'informer et sensibiliser les publics et usagers des parcs et jardins, et veiller au bon respect du règlement des parcs et jardins.

Action 4 : Mieux connaître la biodiversité communale et s'engager pour le bien-être animal

Enjeux :

Dans le cadre des travaux menées en 2023, et notamment de l'étude des continuités écologiques d'Aubervilliers, la ville a souhaité engager de nouvelles actions pour mieux connaître la biodiversité communale et agir en faveur du bien-être animal

Dans les faits :

-La ville a participé à l'automne 2024 à la « mission hérisson » pilotée par la LPO et la Métropole du Grand Paris. Elle vise à mieux connaître les populations de hérissons en Ile de France, afin d'identifier les menaces qui pèsent sur cet animal protégé. La mission a été menée durant plusieurs semaines sur le cimetière communal. La mission a été particulièrement réussie, plusieurs hérissons ont pu être répertoriés et leurs traces envoyées aux équipes de chercheurs référents sur le sujet au sein du MNHN. Ces résultats permettent de contribuer aux recommandations nationales pour favoriser le déplacement de la petite faune et la mise en place de passages à petites faunes.

-Dans le cadre de l'occupation transitoire du jardin Espérance, la ville a expérimenté la création d'un caniparc au sein de ce jardin. Cet usage sera conservé dans le cadre du futur square en cours de conception, afin de répondre à la demande importante des habitants. Ce caniparc, sera ainsi le premier sur la ville. Il sera inauguré début 2025. Le retour d'expérience de ce premier caniparc nous permettra éventuellement de renouveler l'implantation de nouveaux, au sein de la ville, comme beaucoup d'habitants le demandent.

Plus largement sur le bien-être animal, la ville accompagne deux associations de défense des droits des animaux :

- L'association Animegoux : Il s'agit d'une association de la protection animale, visant à œuvrer pour la stérilisation, le sauvetage des chats errants et à sensibiliser sur la condition animale de manière générale.
Une subvention municipale de 6000 € a été allouée à cette association en 2023, ainsi qu'en 2024.
- L'Association des Animaux d'Aubervilliers : Elle vient en aide aux animaux abandonnés et maltraités en Île de France. Ses activités sont les suivantes
 - Sensibiliser à la cause animale
 - S'occuper des animaux errants (recueille, accompagnement, identification, vaccination et enfin adoption).

La ville collabore avec le groupe SACPA en charge de récupérer les animaux errants sur le territoire communal et de les transférer à la SPA de Gennevilliers pour identification. Afin d'éviter toute euthanasie des animaux qui seraient trouvés malade, la ville travaille en étroite collaboration avec l'association les Animaux d'Aubervilliers, qui intervient en urgence pour soigner les animaux, particulièrement les chats, en mauvais état de santé.

Action 5 : Coordonner et accompagner les jardins partagés de la ville : recenser et cartographier les jardins partagés de la ville, animer le réseau de jardins et assurer une communication des actions

Enjeux :

En dépit de son caractère très urbain et de sa forte densité (15 500 personnes par km²), Aubervilliers accueille sur son territoire, différents îlots de verdure qui permettent aux habitants de disposer d'espaces de nature et de culture mais aussi de favoriser la création de lien social et la sensibilisation à la protection de la biodiversité.

Ainsi, une vingtaine de jardins associatifs gérés par 17 associations au total ont été recensés. Actuellement, il existe plusieurs types de jardins associatifs à Aubervilliers :

- Les jardins partagés mettant à disposition des habitants des parcelles individuelles pour la culture potagère ou florale ;
- Les jardins collectifs non divisés et où les plantations sont faites collectivement ;
- Les jardins pédagogiques destinés à l'apprentissage et aux ateliers ;
- Les jardins familiaux et ouvriers résultant historiquement de mises à disposition de jardins aux ouvriers et leurs familles au XIX^{ème} siècle.

Les terrains sont mis à disposition par convention avec différents acteurs : la ville d'Aubervilliers, l'EPT Plaine Commune, l'Office public de l'habitat d'Aubervilliers (OPHA), la Régie immobilière de la ville de Paris (RiVP) ou encore par des aménageurs privés.

Les jardins associatifs sont présents dans les différents quartiers de la ville avec néanmoins une forte représentation dans les quartiers du Centre-Ville, Landy-Plaine-Marcreux-Pressensé, Maladrerie-Emile-Dubois et Vilette-Quatre Chemins. Si les quartiers Robespierre-Cochennec-Péri et Paul Bert sont moins pourvus, les acteurs présents et leurs propositions

d'animations sont régulières. Seul le secteur Sadi Carnot-République ne dispose pas encore de jardin associatif.

Les associations gérant les jardins ont plusieurs champs d'intervention : mises à disposition d'espaces collectifs ou individuels, mise à disposition de composteurs, ateliers de jardinage, moments pédagogiques à destination des enfants et adultes, valorisation artistiques des jardins, événements de promotion de l'agriculture urbaine, etc.

Dans les faits :

En 2024, la ville a mené différentes actions afin de valoriser et de promouvoir les jardins partagés :

- 2 réunions du « réseaux des jardins associatifs » de la ville
- Organisation de la fête des jardins :
 - o Du 21 septembre au 6 octobre 2024, dans le cadre de la semaine européenne du développement durable
 - o 12 évènements proposés par les différents jardins associatifs
 - o 9 jardins participants
- Relais au réseau des jardins d'appels à projets, de dons, d'actualités en lien avec leur activité (Fresques de la biodiversité, récupération de matériaux, appels à projets autour du développement durable...) ;
- Futur espace collectif du jardin Espérance : accompagnement avec Plaine Commune d'un groupe d'habitant du quartier Villette Quatre Chemin pour la création d'une association et l'aide dans la gestion du futur jardin associatif ;
- Soutien et accompagnement de l'association La Sauge, en partenariat avec l'OPH pour la reprise de l'animation du jardin des Fabriques (évènements sur le quartier, mise en lien avec les associations du quartier...) ;
- Accompagnement de l'association des Petits Près Verts dans la redynamisation de son jardin associatif (évènements, accompagnement administratif...) ;
- Soutien à l'organisation d'évènements des associations du réseau des jardins par le prêt de matériel et/ou la mise à disposition de salle.

En perspective pour 2025 :

- Organisation de la fête des jardins ;
- Travail en réseau sur le thème du compostage ;
- Mise à jour du livret des jardins ;
- Poursuite du travail de mise en réseau des différents jardins de la ville : réunions, accompagnement, évènements communs...
- Visite régulière dans les jardins pour recueillir les besoins de chacun.

Axe 3 : Permettre l'épanouissement de tous les êtres humains

Action 1 : Accompagner les retraités jusqu'à leur fin de vie

Enjeux :

La ville d'Aubervilliers met en œuvre une politique publique qui vise à accompagner le parcours des retraités et ce jusqu'à la fin de leur vie. La ville intervient dans le champ du social et du médico-social, contribuant à la citoyenneté, au maintien ou renforcement du lien social, à la prévention de l'isolement, au bien vieillir dans ses dimensions sociales et médico-sociales. En outre, elle développe un certain nombre d'actions favorisant le maintien à domicile dans les meilleures conditions possibles, et le maintien et la visibilité des seniors dans la vie de la cité au travers d'évènements d'envergure tels qu'Auberiv'Agés, la Semaine Bleue, les colis de fin d'année, le Cabaret etc.

C'est avant toute chose un enjeu de cohésion sociale dans la perspective du vieillissement de la population, et de la capacité à adapter notre offre de service.

Environ 4 000 personnes sont annuellement concernées par au moins une prestation de la direction de l'autonomie. A ce chiffre s'ajoutent également les proches de ce public, notamment les aidants familiaux, les enfants en quête d'information, ce qui conduit à environ 9 à 10 000 personnes impactées par cette politique publique.

Dans les faits :

Mise en place d'une offre de service et de prestations accessibles au plus grand nombre, c'est-à-dire intégrant les spécificités économiques et culturelles de la population, la diversité générationnelle de ce public.

Outre l'accès aux droits, et l'accompagnement médico-social, les actions concernent l'accès aux loisirs, aux parcours de bien-être et de promotion du bien vieillir.

Soit environ une offre de plus de 25 ateliers intégrant des activités physiques (renforcement musculaire, boxe, pilate, etc), des activités de bien être (sophrologie, shiatsu, danse thérapie

et yoga du rire), des pratiques créatives et de découvertes, des partages de savoir (informatique, bridge, bricolage, café littéraire, etc)

Cette offre est complétée par 8 séjours et près de 70 sorties annuelles en car ou mini bus.

Inspiré du concept solidaire danois "Cycling without age", la ville souhaite développer à un nouveau mode de déplacement alliant lien social, écologie et valorisation de l'espace public.

Le service municipal d'accompagnement et animations seniors a pour mission d'accompagner dans leur quotidien grâce à la flotte municipale de véhicule motorisée les personnes âgées inscrites auprès du service (usagers, locataires des résidences autonomie et bénéficiaires des EHPAD).

L'usage du vélo dans la ville est une solution écologique, responsable et citoyenne de mieux circuler dans la ville. Par ailleurs, il permet également des moments d'échanges, une circulation plus douce et une vision plus humanisée et agréable du cadre de vie en particulier pendant ce contexte de crise sanitaire.

Afin de sensibiliser les séniors autonomes et ceux en mobilité contrainte, plusieurs actions de sensibilisation et de découverte réalisées :

- Mise en place d'un système de prêt des triporteurs pour les manifestations municipales et associatifs dans la ville, pour les journées portes ouvertes de l'Ehpad Constance Mazier ;
- Mise en place de ballades "plaisir" sur le territoire effectué par les agents du service accompagnement au bois de Vincennes et aux étangs de Cergy Pontoise.

Des partenariats intergénérationnels seront initiés pour la mise en œuvre. Enfin, le service dispose depuis 2022 d'une flotte de 10 vélos classiques de ville, 1 tricycle, 3 triporteurs et 1 tricycle biplace.

Action 2 : Proposer un environnement sain et sensibiliser les jeunes enfants au développement durable

Enjeux :

Développer la qualité de l'accueil au sein des 8 structures municipales d'accueil de jeunes enfants constitue un axe prioritaire de la politique publique de la petite enfance. Dans ce cadre, l'objectif est de proposer un environnement sain pour les enfants et les agents en intégrant des pratiques davantage respectueuses de l'environnement. L'enjeu éducatif autour du développement durable vise à sensibiliser aux questions environnementales dès le plus jeune âge. Ainsi, 3 axes sont développés et mis en œuvre au quotidien :

Action n°1 : Alimentation saine et durable

Action n°2 : Lutte contre les perturbateurs endocriniens

Action n°3 : Sensibilisation à l'environnement

Dans les faits :

Action n° 1 : Alimentation saine et durable

- Tous les repas proposés sont constitués au minimum de 60% de produits biologiques, respectant les labels de l'agriculture biologique européenne ou Nature et progrès et sont certifiés sans OGM.
- Les produits issus de circuits courts sont également favorisés.
- Des emballages recyclables, biodégradables ou réutilisables sont systématiquement utilisés.
- Un menu végétarien est exclusivement proposé une fois par semaine.
- Les repas non consommés sont valorisés par des dons à l'épicerie solidaire Epicéa ou Les Restos du cœur.

Action n° 2 : Lutte contre les perturbateurs endocriniens

- Depuis 2018, toutes les couches utilisées sont écologiques, certifiées Oekotex et composées de cellulose issue de forêts FSC.
- Le mobilier des crèches est réalisé avec des matériaux limitant les émissions de polluants volatils et sans phtalate ; les peintures correspondent à la catégorie A+.
- L'usage des produits d'entretien sans pictogramme est favorisé.

Action n°3 : Sensibilisation à l'environnement

- 3 structures disposent d'un carré potager dans l'espace extérieur permettant la découverte du cycle des plantes, la gestion de l'eau...
- Des actions pédagogiques sont menées autour des saisons, en s'appuyant sur des événements tels que la Semaine du goût ou la Fête des fruits et légumes.

Action 3 : Sensibilisation auprès des jeunes – actions du CLJ

Enjeux :

Le service municipal jeunesse, par le biais du CLJ, poursuit son accompagnement des jeunes Albertvillariens pour que ces derniers puissent s'approprier une démarche globale qui leur permet de devenir éco-citoyen, acteurs conscients des enjeux environnementaux.

Le Conseil Local des Jeunes est impliqué depuis plusieurs années dans des actions citoyennes (sensibilisation aux enjeux du recyclage et du compostage, promotion de l'utilisation du vélo pour son bien-être physique et mental, utilisation de la gourde dans son quotidien pour utiliser moins de bouteilles en plastique...). Ainsi, il mène des actions liées à l'éco-citoyenneté pour accompagner les jeunes de la ville à développer un comportement responsable vis-à-vis de l'environnement, du bien-être physique et mental et, plus largement au développement durable.

A travers ces actions, il s'agit également de rendre les jeunes Albertvillariens acteurs de leur territoire, de renforcer la solidarité entre les générations et de développer des actions communes avec des associations locales en lien avec la ville et qui agissent sur le développement durable, la mixité et le lien social.

Dans les faits :

En 2024, pour poursuivre son engagement et en résonance avec la stratégie ville durable d'Aubervilliers, le service jeunesse a mobilisé les membres du Conseil Local des Jeunes sur des actions autour des enjeux environnementaux.

Des membres du CLJ et des agents du services jeunesse ont participé à des ateliers Fresque du numérique qui leur ont permis de mieux identifier les impacts environnementaux et sociaux des usages du numérique. Ainsi, jeunes et professionnels ont pris réellement conscience que le numérique, s'il est devenu indispensable dans le quotidien de tous, a des impacts sur l'environnement et sur la santé. Chacun a également pris conscience des conséquences de ses propres usages numériques pour pouvoir identifier les gestes à adopter dans son quotidien (prolonger la durée de vie de son téléphone portable, limiter le stockage des données inutiles sur sa boîte mails, débrancher ses appareils électroniques quand ils ne sont pas utilisés).

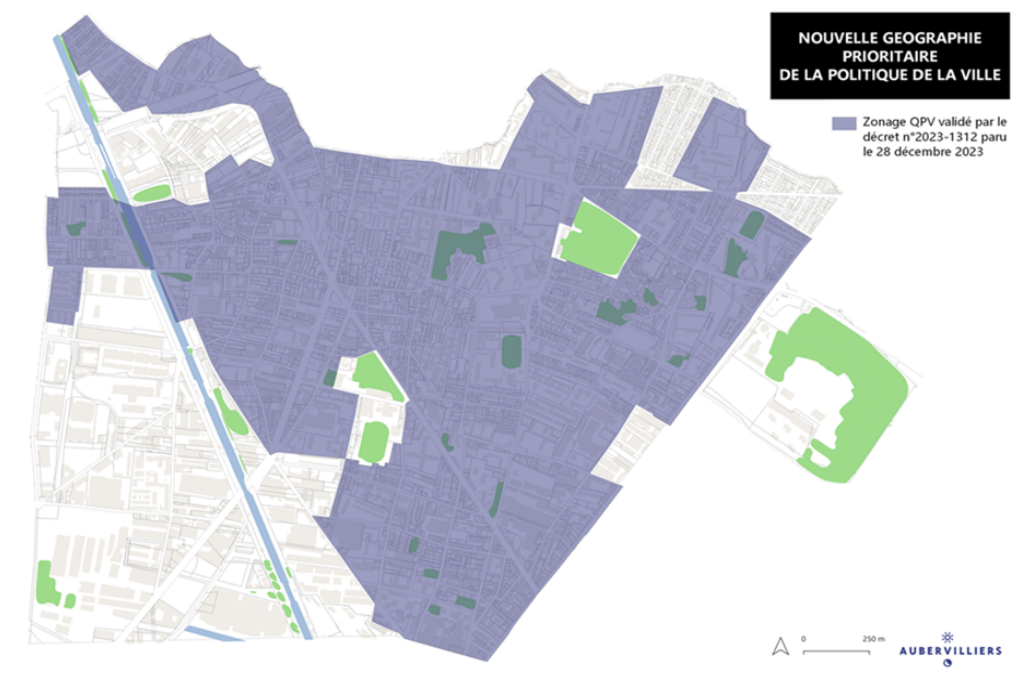
Le CLJ a également pu rassembler, pour sa 4^{ème} édition de Cycle and Collect, 100 participants de tous âges dont Mme le Maire et d'autres élus sur un parcours de 100km à vélo, tous

engagés avec la même énergie autour de cette action mettant en avant le respect du développement durable (pratique du vélo, utilisation de gourde, pas de gaspillage alimentaire).

Action 4 : Définir un nouveau cadre de la politique de la ville en faveur des quartiers prioritaires

Enjeux :

La Politique de la ville a été initiée à Aubervilliers il y a plus de quarante ans alors que les pouvoirs publics prenaient conscience des difficultés des « grands ensembles » d'habitat social. La ville s'est très tôt inscrite dans la politique de la ville et a bénéficié des différents dispositifs. Aujourd'hui, la population aubervillarienne est estimée à 90 071 habitants dont 83 700 en QPV ce qui représente 92,5% de la population totale.



Dans les faits :

Une évaluation locale menée en 2023 a permis d'assurer une meilleure lisibilité de l'efficacité de la politique de la ville à Aubervilliers. A travers l'organisation d'une cinquantaine d'entretiens (professionnels, élus, conseils citoyens, associations), de 4 séminaires thématiques (cadre de vie, participation des habitants, financement pluriannuels) et d'une enquête flash auprès de 80 habitants des quartiers prioritaires, l'évaluation a permis de rendre

compte du fonctionnement et de l'impact du contrat de ville 2015-2023 et de tirer les conclusions pour le nouveau cadre de la politique de la ville. En complément de ce travail, la ville a organisé 4 ateliers de travail (cadre vie, accès au droit, lien social, éducation-emploi) à la suite de l'adoption du Contrat d'engagements 2030 de Plaine Commune.

Héritier des contrats urbains de cohésion sociale et des contrats de ville, le Contrat Engagements Quartiers 2030 constitue le nouveau document de référence de la politique de la ville menée en faveur des quartiers prioritaires. Il fixe les objectifs stratégiques et opérationnels de réduction des inégalités territoriales constatées entre Plaine Commune et la région Ile-de-France, en s'appuyant sur la mobilisation du droit commun, le développement de projets pour les quartiers prioritaires financés grâce aux crédits spécifiques politique de la ville (programmation annuelle et autres dispositifs), et s'attache à développer une dynamique partenariale entre l'ensemble des acteurs publics et privés intervenant en faveur des quartiers prioritaires et de leurs habitants.

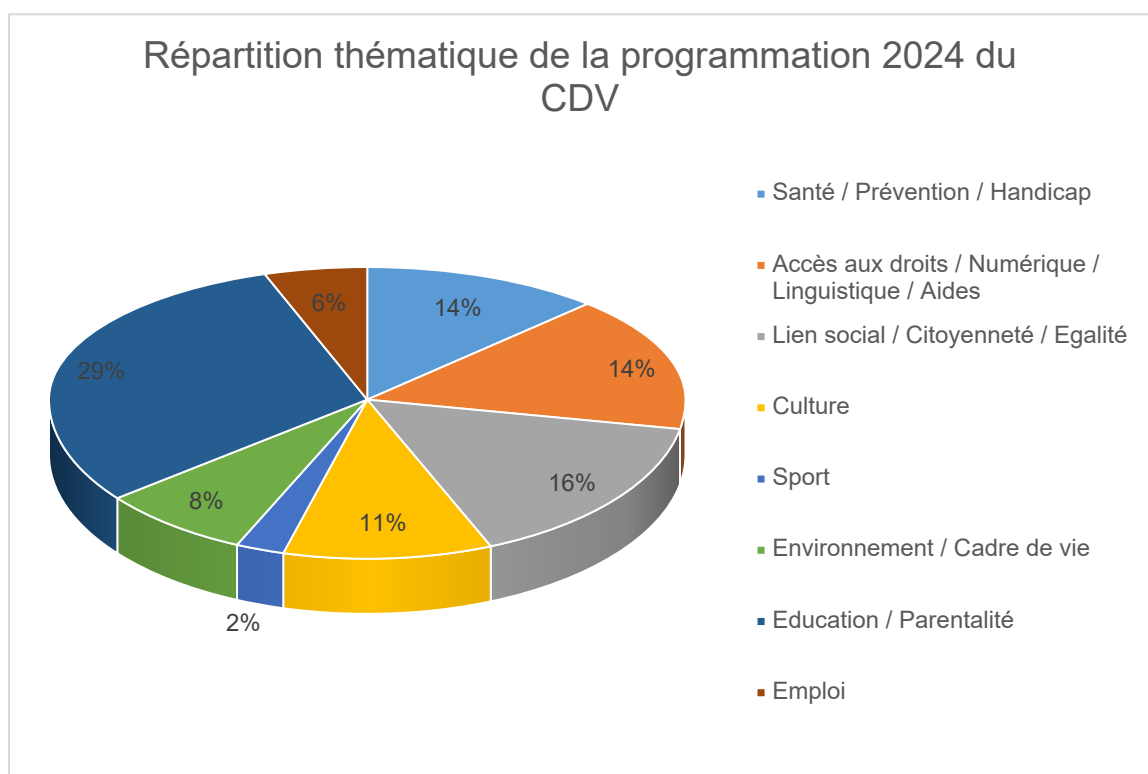
Les contrats engagement 2030 ont une structure à deux volets. En effet, ils présentent dans un premier temps, un socle commun qui sanctuarise les priorités retenues à l'échelle de l'Établissement Public Territorial, à savoir :

- La réussite éducative et le plein emploi ;
 1. Soutenir la réussite éducative et tendre vers l'égalité territoriale en matière d'éducation
 2. Favoriser l'accès à l'emploi et à une formation adaptée aux profils des habitants
 3. Favoriser le développement économique des quartiers, au service des habitants
- Un cadre de vie sain, durable et sûr ;
 1. Permettre aux habitants d'avoir accès à un logement décent et à un cadre de vie de qualité
 2. Accompagner et accélérer la transition écologique des quartiers
 3. Renforcer la prévention et la lutte contre la délinquance
- L'égalité des chances et de l'accès aux droits.
 1. Garantir l'accès aux droits pour les habitants des quartiers
 2. Agir en faveur de l'égalité et contre les discriminations
 3. Améliorer le niveau de santé de la population

4. Renforcer le lien social et l'émancipation des individus

Dans un second temps, une déclinaison locale desdites priorités, adoptée en juin 2024, est adossée au contrat cadre.

Une enveloppe cible annuelle de 1 600 000 € est associée à ce contrat de ville et permet de financer en moyenne 130 projets à Aubervilliers avec une part dominante de projets portant sur l'éducation, la culture, le cadre de vie et la santé.



En parallèle, la ville a été labellisée « cité éducative » en septembre 2021 pour 3 ans, pour permettre d'intensifier les prises en charge éducatives des enfants et des jeunes, avec un financement associé de 450.000 euros annuels.

Action 5 : Promouvoir une politique de diversité et d'égalité (handicap, discriminations, égalité femme – homme)

Enjeux :

La ville d'Aubervilliers s'est historiquement engagée sur les questions de lutte contre les discriminations et d'égalité femmes hommes. A travers la création de la Mission Diversité Inclusion en 2021, la municipalité a souhaité renforcer ses actions dans les 3 axes suivants :

- Prévention et lutte contre les discriminations
- Promotion de l'inclusion des personnes en situation de handicap
- Promotion de l'égalité femmes hommes et lutte contre les violences envers les femmes.

Sur la lutte contre les discriminations, 3 axes d'interventions sont privilégiés :

Axe 1 : Renforcer la connaissance des phénomènes discriminatoires et sensibiliser le public

Axe 2 : Accompagner et prendre en charge les victimes de discriminations

Axe 3 : Prévenir les risques discriminatoires dans les organisations

Sur l'inclusion du handicap, il s'agit de développer une stratégie municipale en matière de handicap pour favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap dans tous les domaines : sport, culture, loisirs, accessibilité, scolarité...Il s'agit également de changer le regard sur le handicap et de favoriser une société inclusive.

Sur l'égalité femmes-hommes, des actions de prévention sont menées dès le plus jeune âge en milieu scolaire, qui vise à dépasser les représentations de genre. Il s'agit également de développer des actions visant la promotion d'un vivre-ensemble égalitaire et un bien-être de la population locale. Enfin, la municipalité priorise dans ses actions la lutte contre les violences intrafamiliales et les violences sexistes et sexuelles.

Dans les faits :

- Ateliers de sensibilisations : lutte contre le sexisme et les stéréotypes de genre dans les 2 maisons pour tous et la maison des services ;
- Ateliers dans les écoles (égalité filles garçons et lutte contre les discriminations) et partenariat avec des collèges et lycées dans le cadre de leurs événements propres ;
- Accompagnement au sport féminin et à l'appropriation de l'espace public avec l'association Sine Qua Non lauréate de l'appel à projets *Egalité* pour la découverte par

les femmes des nouveaux sports olympiques et de sessions de street work-out en plein air ;

- Mise en place d'un projet de valorisation et promotion de l'entrepreneuriat des femmes (5 ateliers d'accompagnement et coaching) avec crèche et garderie éphémère) ;
- Actions liées au 8 mars sur l'égalité et la lutte contre le sexisme dans le sport au vu de l'année olympique 2024 (Cours de sport avec Sine Qua Non et le service des sports, conférence et exposition de La Voix de Sarah avec la patineuse Sarah Abitbol, places de JOP offertes) ;
- Actions liées au mois des fiertés (17 mai-17 juin) de sensibilisation contre les LGBTphobies (exposition d'Emilien BUFFARD sur les façades de la mairie, projection films et court-métrages sur les LGBTQIA+, soirée de clôture inclusive avec spectacles d'humour et danse) ;
- Actions liées au 25 novembre (Théâtre forum Intrusion avec la Cie Synergies Théâtre, actions de sensibilisation de prévention des violences sexistes et sexuelles avec HandsAway, ciné-débat « Julie se tait au cinéma Le Studio », etc.) ;
- Ateliers parents enfants et adolescents autour des discriminations (partenariat avec le PAEJ, les Maisons pour Tous et le PRE) ;
- Renouvellement d'adhésion au centre Hubertine Auclert ;
- Formation des agents de la Ville, des professionnels et des élus ;
- Ateliers à destination des habitants et habitantes sur la lutte contre les violences racistes, LGBTQIA+ophobes, sexistes ;
- Programme d'accès aux loisirs, à la culture et au sport pour les enfants en situation de handicap ;
- Accompagnement au répit des aidantes et aidants des personnes en situation de handicap (séjours, ateliers, groupes de parole) ;
- Organisation de la Commission communale pour l'accessibilité (CCA).

Axe 4 : Assurer la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations

Action 1 : Faciliter l'accessibilité au logement

Enjeux :

Concernant l'accès au parc HLM, plus de 10 000 demandes de logement sont en cours avec un faible taux de rotation dans le parc social. Dans un contexte de fort déséquilibre entre l'offre et la demande, la ville souhaite favoriser : la collégialité et la transparence dans l'accès aux logements sociaux relevant du contingent communal.

Concernant l'accès à un logement du parc privé digne : le taux de parc privé potentiellement indigne s'élève à (20%).

Dans les faits:

Pour le parc HLM : Renouvellement de la commission municipale de désignation aux logements sociaux, mise en place de la cotation intercommunale de la demande de logement en 2023 qui a pris en compte les priorités de la Ville.

Pour le parc privé digne : mise en place de l'outil du permis de louer

Depuis le 1er janvier 2019, l'autorisation préalable de mise en location dite « permis de louer », est obligatoire pour tous les propriétaires qui souhaitent louer leur logement dans le secteur du Centre-Ville – Marcreux.

Depuis le 1er juin 2021, cette obligation concerne également le secteur Villette-Quatre Chemins ainsi que l'avenue Jean Jaurès. Un inspecteur est dédié à cette mission, soutenu par l'ensemble des inspecteurs, afin de pouvoir respecter le délai réglementaire d'un mois après le dépôt de la demande, une absence de réponse valant accord tacite. Deux assistantes administratives interviennent également sur ces dossiers.

Au cours de l'année 2024, 418 dossiers de permis de louer ont été traités par le Service Communal d'Hygiène et de Santé, dont 108 ont donné lieu à un accord après travaux du propriétaire, ce qui démontre que le dispositif remplit pleinement son objectif de prévention de la dégradation de l'habitat. De plus, seuls 9 refus définitifs ont été prononcés.

Parmi les dossiers instruits en 2024, 124 dossiers ont été ouverts grâce au partenariat conclu avec la CAF, qui permet d'identifier les mises en location n'ayant pas fait l'objet d'une demande préalable de permis de louer.

Depuis le 01/01/2025, les logements classés G au Diagnostic de Performance Energétique sont interdits à la location.

Action 2 : Lutter contre le chômage

Enjeux :

L'analyse des besoins sociaux réalisée en 2021 a permis de mettre en lumière les enjeux d'accès à l'emploi des femmes du territoire. Ainsi en 2017, 25,7% des femmes d'Aubervilliers étaient au chômage. Cela représente un écart de 6,7 points avec l'échelle départementale et de plus de 11 points avec l'échelle nationale. En parallèle, le taux de familles monoparentales était de 33% avec, dans la plupart des cas, comme cheffe de famille une femme. L'enjeu d'accès à l'emploi de ces publics est, par conséquent, particulièrement prégnant, tant du point de vue de la lutte contre la précarité que de celle pour l'égalité femmes-hommes et notamment l'autonomie financière des femmes, levier majeur d'émancipation.

A ce constat, s'est ajouté celui porté par la MIEL à savoir que, si femme et homme se présentent à part égale au sein de cette structure avec un projet de création d'entreprise, seulement 39% des femmes déposeront in fine leur statut de micro-entreprise ou de TPE.

Pour faciliter l'accès à l'emploi des femmes, il convient donc de travailler à lever les freins objectifs (ex : accès à un mode de garde) et subjectifs (ex : autocensure dans l'accès à l'entrepreneuriat).

Dans les faits :

581 personnes sont inscrites depuis l'ouverture de la Mission Emploi en Octobre 2023, soit une année d'exercice dont 341 personnes ayant bénéficié d'un entretien individuel au cours duquel leur situation a été évaluée ainsi que 30 sorties positives vers un emploi ou une formation entre Janvier et fin Mai 2024.

4 Actions de **Déterminées pour l'Emploi** entre Janvier 2024 et Novembre 2024 à destination des femmes albertivillariennes éloignées de l'emploi ayant bénéficié à **36 femmes**.

Pour rappel, le dispositif prévoit un accompagnement sous forme collective à travers des ateliers sur la confiance en soi, l'Image de soi, la prise de parole, mais aussi un accompagnement individuel assuré par les Conseillers Insertion Professionnelle. Afin de faciliter la participation des femmes à ces ateliers, la Mission Emploi travaille en étroite collaboration avec la Direction de la Petite Enfance afin de faciliter l'accès à un mode de garde via les places d'urgence de la ville.

De nouveau, les ateliers Entreprendre au féminin animés par la MIEL et l'ADIE entre Septembre et Octobre 2024 auront bénéficié à 12 femmes dans le cadre de la formalisation et de la création de leur entreprise. Le Forum Entreprendre au Féminin aura rassemblé, en 2024, 91 personnes avec une proportion d'albertivillariennes à la hausse, soit 56% contre 35%

l'année passée et une proportion plus importante de femmes entrepreneures puisque cette année elles représentaient 85% des visiteurs contre 64% l'année dernière.

Le concours Entreprendre au Féminin aura permis de récompenser 2 lauréates pour respectivement 2500€ et 2000€ et en lien avec des projets en adéquation avec les enjeux du territoire en matière de développement durable et de santé publique.

Action 3 : Définir un nouveau cadre d'actions en matière de santé

Enjeux :

Introduits par la loi Hôpital, Patients, Santé et Territoires du 21 juillet 2009 et confortés par la Loi de Modernisation de notre Système de Santé du 26 janvier 2016, les Contrats Locaux de Santé (CLS) permettent la mise en œuvre du Projet Régional de Santé (PRS) et constituent les volets santé des Contrats de Ville « Quartiers 2030 ». Ils peuvent porter autant sur la prévention et la promotion de la santé, que sur les politiques de soins et l'accompagnement médico-social.

Le CLS est l'outil de mobilisation et de coordination privilégié pour lutter contre les Inégalités Sociales et Territoriales de Santé (ISTS) qui caractérisent la région d'Île de France et Aubervilliers en particulier.

Dans un contexte de paupérisation et d'aggravation des inégalités, les besoins importants en terme de santé, les multiples entraves à l'accès aux droits de santé, aux soins et à la prévention, et la fragilité de l'offre médicale rendent plus crucial encore l'engagement d'une démarche de fond dans le cadre d'un Contrat Local de Santé.

En souscrivant un quatrième Contrat Local de Santé (CLS 2024-2028) sur son territoire pour les cinq prochaines années, la ville d'Aubervilliers souhaite poursuivre et développer son engagement autour des questions de santé et d'accès aux soins.

Dans les faits

A la suite du diagnostic territorial de santé, de la consultation citoyenne, des réunions de concertations et des discussions au sein de plusieurs groupes de travail transversaux, 4 axes stratégiques ont été choisis pour le CLS4 en cohérence avec le Projet Régional de Santé : Construire une culture de la prévention ; Mettre en place des parcours de santé répondant aux besoins des Albertivillariens ; Faciliter l'accès aux soins et renforcer l'offre de santé ; Promouvoir la santé dans toutes les politiques publiques.

Ces axes se déclinent sous forme de 13 fiches actions ou fiches projets qui seront portés par les services de la ville et les partenaires. Les principales thématiques qui seront développées ou portées sont : les consommations à risque et les addictions, la santé sexuelle, la parentalité, la santé mentale, l'accès aux soins et à la prévention, le parcours de santé de plus vulnérables, la santé mentale, la nutrition et l'activité physique, la santé environnementale.

Pour ce qui est de la santé environnement, il est important de s'adapter aux effets du changement climatique, l'objectif principal sera de prévenir les maladies à transmission vectorielle (dengue, chikungunya, zika) par la lutte contre le moustique tigre, par sensibilisation et implication de la population Albertivillarienne aux risques et mesures de prévention contre le moustique tigre. Secondairement, il sera question de poursuivre la mise en œuvre des actions de prévention et de prise en charge de maladies liées aux expositions

environnementales (saturnisme, maladies respiratoires, allergies...), et de créer un Conseil Local en Santé Environnement (CLSE) ayant pour but la prise en compte des enjeux de santé environnement à l'échelle locale.

Action 4: Faciliter l'accès aux soins

Enjeux :

L'accès aux soins et à la prévention des plus vulnérables est un enjeu important des politiques publiques qui visent à réduire les inégalités sociales de santé.

La ville d'Aubervilliers met en œuvre une politique municipale ambitieuse en matière de prévention/promotion de la santé et accès aux soins, dans le cadre de son contrat local de santé (CLS). Parmi les axes prioritaires nouvellement définis, l'axe 4 priorise la promotion de la santé dans toutes les politiques publiques avec 3 fiches actions largement consacrées aux questions de développement durable ; portées par un médecin de santé publique, spécialisée en santé environnementale. Un groupe de travail a été créé et un questionnaire à l'attention des habitants réalisé afin d'identifier les priorités du territoire :

- *Nutrition et sport santé :*

Dans un contexte de vulnérabilité sociale, la lutte contre la mauvaise alimentation, l'accroissement de la sédentarité, l'inactivité physique et l'ensemble des pathologies chroniques qui y sont associées est un enjeu majeur de santé publique. A travers cette fiche action, il s'agit de contribuer à l'amélioration de l'état de santé des Aubervilliersiens en favorisant la pratique de l'activité physique et l'alimentation saine.

- *Création d'un Conseil Local de Santé environnementale (CLSE) :*

Épisodes de chaleur, épidémie de Covid, pics de pollution atmosphérique, les événements de ces dernières années ne sont pas sans rappeler l'importance d'une prise en compte de l'influence des facteurs environnementaux dans les politiques de santé, reconnue depuis 1994 par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS). Comparativement au département, la ville connaît par ailleurs un niveau élevé d'exposition à de multiples nuisances environnementales. Il sera question de renforcer nos actions en matière de santé environnement, en ciblant l'information et la formation, le développement d'outils de recherche et de sensibilisation de tous les publics, la mobilisation des acteurs et la mise en œuvre de démarches nouvelles.

- *Actions sur les déterminants de santé environnementale :*

La direction de la santé contribuera à réduire les sources d'expositions et prévenir les risques liés à l'exposition des populations vulnérables aux polluants environnementaux à travers

Dans ce cadre et en complément, la ville a mis en place en 2024 :

> des actions d'accès aux droits de santé:

-une permanence de soins en santé ambulatoire (PASS) sur les 2 CMS ;

-des permanences d'accès aux droits dans trois structures de la ville (CMS Pesqué, Fabrique de santé, MPT Berty Albrecht et MPT Mahsa Amini) ;

-de nombreuses actions de « Aller vers » les populations les plus vulnérables (foyers de travailleurs migrants, foyers de jeunes travailleurs, résidences universitaires)

Permanence de soins en santé ambulatoire : 268 patients reçus dans ce cadre en 2024

Permanences d'accès aux droits en santé: 1120 personnes reçues en 2024

> des actions de prévention et promotion de la santé :

Actions d'aller vers : ex : interventions sur les marchés (précarité menstruelle, dépistage des cancers), au resto du cœur, au CHRS de la Main Tendue, dans les résidences universitaires 37 interventions en 2024

Interventions prévention du Tabac : 2 interventions en 2024

Intervention Dépistage VIH/ HBV/HBC : 6 interventions en 2024

Fête de l'alimentation et du goût (15 octobre 2024) : passage de 17 classes au total dont plus de 300 enfants et une quarantaine d'adultes - diverses animations ayant permis à chacun de découvrir les différentes dimensions de l'alimentation (culture, de la terre à l'assiette, dégustation, connaissances, sensibilisation, plaisir et activité physique avec le célèbre vélo smoothies...).

Action 5 : Soutien à la parentalité et au lien social

Enjeux :

A l'heure actuelle, Aubervilliers compte trois Maisons pour Tous agréés centres sociaux : la Maison pour tous Berty Albrecht dans le secteur nord de la ville, la Maison pour tous Roser

dans le secteur centre-ouest et la Maison pour tous Mahsa Amini dans le secteur sud (Villette 4 chemins, Firmin Gémier, Sadi Carnot, Paul Bert) depuis novembre 2024, ce qui permet de rééquilibrer l'offre en services de proximité sur l'ensemble du territoire albertivillarien.

Les MPT accueillent les familles, les enfants, les jeunes et adultes, les associations, les acteurs du territoire désireux de co-construire, de se rencontrer, de partager, de créer, d'apprendre, de se divertir de participer pour agir et vivre ensemble.

Elles accueillent des associations du quartier et travaillent avec les différents services municipaux et les partenaires institutionnels. Les habitants, au cœur du projet social, ont une place importante dans la vie de l'équipement. Les Maisons Pour Tous accompagnent tous les habitants dans leurs démarches et permettent à tous l'accès au numérique, à internet, elles favorisent l'inclusion sociale des personnes en situation de handicap, poursuivent la sensibilisation et la réflexion sur les inégalités femmes-hommes et la lutte contre toutes les discriminations, etc. Enfin, elles permettent aux habitants de s'exprimer et d'agir sur la transformation de leur quartier et l'amélioration du cadre de vie.

Les Maisons Pour Tous sont :

- ✓ des lieux d'accueil et d'information ouverts à tous
- ✓ des lieux d'écoute, de rencontres et d'échanges
- ✓ des lieux d'accueil des familles et de soutien à la parentalité
- ✓ des lieux d'animations globales
- ✓ des lieux d'accès aux droits
- ✓ des lieux d'inclusion et de convivialité luttant contre toutes formes de discriminations
- ✓ des lieux d'animations, de création de lien social et de développement des solidarités
- ✓ des lieux pour concevoir et réaliser les projets des habitants

Dans les faits :

1) Famille et Parentalité

LAEP 0-3 ans (Lieu d'Accueil Enfants Parents)

Activités de loisirs, ateliers créatifs, sensoriels, langagiers, jeux et motricité...

Ateliers enfants-parents, Café parentalité, Sorties, Séjours vacances et aide aux départs en vacances...

2°) Accès aux droits - Autonomie – Inclusion

Permanences d'accès aux droits (Aide aux démarches administratives, Écrivain public, CIDFF, Services de santé, Délégué du défenseur des droits, Assistantes sociales, Travailleurs sociaux CAF, Accompagnement numérique, ateliers informatique pour débutants et confirmés
Cours de français, Ateliers Socio Linguistiques...

3°) Lien social et participation des habitants

Projets portés par des habitants, Comité des usagers, Évènements et animations dans les espaces publics, Fête de quartier, Rencontres thématiques...

4°) La MPT : acteur de l'animation sociale

Ateliers hors les murs, rencontres des habitants sur les espaces de vie : parc, pied d'immeuble..., Atelier bricolage, sensibilisation au développement durable et au cadre de vie, marches exploratoire...

En 2024, dans le cadre de la préfiguration de la Maison pour tous Mahsa Amini, un projet autour de l'alimentation a été mis en place : **“L'accès à alimentation pour tous” : de l'assignation à l'émancipation** ». **« Bien manger c'est l'affaire de tous »**

Objectifs :

- Faire de l'alimentation un levier du mieux vivre des habitants, en tant que facteur de santé publique, de qualité de vie, de préservation de l'environnement, de développement économique local et d'aménagement durable et équilibré du territoire.
- Connaître les dynamiques alimentaires et adapter les modes de distribution
- Former et informer aux questions alimentaires
- Fédérer la diversité d'acteurs du territoire
- Favoriser une alimentation pour tous issue du territoire
- Conforter l'alimentation comme vecteur social

Le projet autour de l'alimentation visait plusieurs objectifs avec des ramifications entre les acteurs locaux, les habitants, les associations, ... qui ont permis d'établir un fil conducteur dans la démarche d'élaboration du projet social de la nouvelle Maison pour Tous.

Il a permis de réunir, autour d'un enjeu essentiel et partagé, l'ensemble des parties mobilisées dans la phase de préfiguration de janvier à octobre, et dans la période de fonctionnement du centre social qui a ouvert ses portes depuis le 4 novembre 2024.

Ce projet a constitué un levier du mieux vivre des habitants, en tant que facteur de santé publique, à travers l'information et la sensibilisation des habitants sur les questions de nutrition, de qualité de vie, de préservation de l'environnement, de développement économique local et d'aménagement durable et équilibré du territoire, à travers :

- les actions d'achat solidaire pendant les ventes de produits VRAC
- la distribution de paniers alimentaires (2 fois)
- la découverte du restaurant solidaire Auber Kitchen,
- la fabrication de produits naturels à usage familial (fabrication de fékir 2 fois)
- l'organisation d'ateliers de cuisine, de création de recettes, 7 ateliers
- distribution de paniers alimentaires (3 fois)
- les rencontres entre les habitants des quartiers sud à travers le collectage de paroles de janvier à septembre 2024 et les échanges culturelles
- 2 rencontres avec les habitants plusieurs quartiers au sein des MPT et hors les murs

Depuis que le projet alimentation a été mis en place, il a été un véritable vecteur de lien social et d'animation du quartier Villette Quatre-Chemins.

Les ateliers ont eu lieu dans toutes les structures du quartier qui pouvaient les accueillir (Les Poussières, Les Laboratoires d'Aubervilliers, Les vergers urbains, le centre de loisirs Tony Lainé, la MPT Henri Roser, la Villa Mais d'ici, ...) mais aussi dans l'espace public, particulièrement sur la dalle Villette, au moment de temps forts et d'animations hors les murs.

Cette dynamique a fortement favorisé la mixité des publics et la communication, ce qui a grandement contribué à la mise en place de 5 ateliers cuisine au sein de la nouvelle Maison pour Tous entre novembre et décembre, en partenariat avec les Poussières et l'association Espaces.

Un repas linguistique a aussi été organisé en lien avec l'association Auberbabel qui a mobilisé 23 personnes en soirée.

Chaque atelier a mobilisé entre 12 et 14 personnes. Et les temps forts entre 80 et 130 personnes.

Enfin, il a aussi permis de travailler autour d'un projet de rédaction d'un livre culinaire collectif qui a débuté juste après l'ouverture de la MPT. Une personne va aller à la rencontre des habitants, pour recueillir leurs paroles et ainsi transcrire dans un livre les recettes et histoires du quartier des Quatre Chemins.

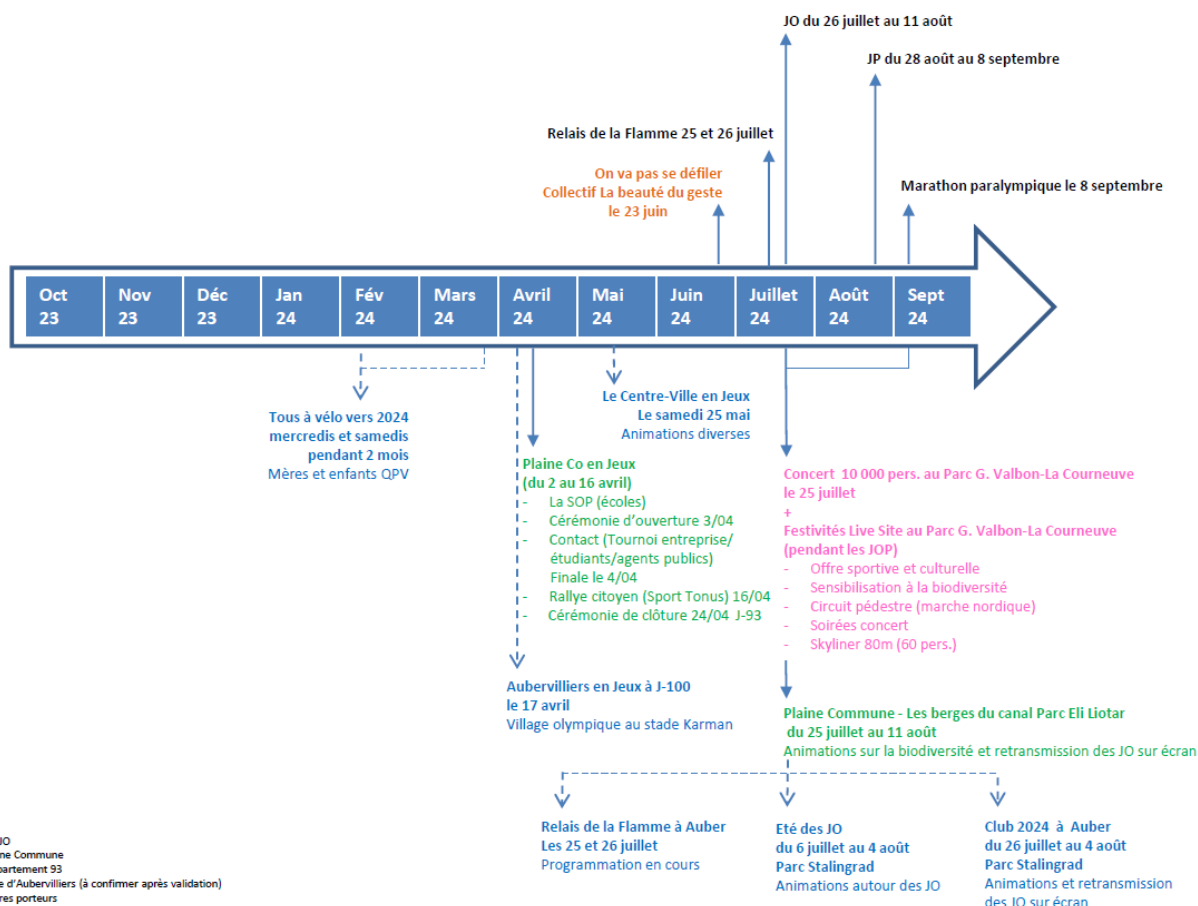
Action 6 : Contribuer au lien social et à la cohésion à travers les Jeux Olympiques et Paralympiques 2024

Enjeux :

L'année 2024 a été marquée par la tenue des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris. La ville d'Aubervilliers a souhaité profiter de cette opportunité pour proposer de nombreuses actions en direction des habitants afin de promouvoir le sport et de favoriser le lien social.

Dans les faits :

CALENDRIER DES EVENEMENTS JOP 2024



- Participation des enfants des centres de loisirs au Grand Prix de l'Inclusion
- Ateliers Tous à vélo 2024
- Participation des enfants à la semaine Olympique et Paralympique Génération 2024
- Diffusion du film « La couleur de la victoire » à l'Embarcadère
- Participation d'enfants d'Aubervilliers à la cérémonie d'ouverture de « Plaine Commune en jeux »
- Organisation d'un rallye citoyen pour les enfants de la ville
- Organisation d'un événement à l'occasion des J-100
- Organisation d'un défilé et déambulation
- Accueil du relais de la flamme
- Eté des JO au parc Stalingrad
- Accueil d'un Green Club et éco-village au parc Eli Lotar
- Exposition « Empreintes » sur les grilles du parc Stalingrad
- Tenue d'une billetterie sociale avec 2571 billets.
- Accueil du marathon paralympique.

Outre cette démarche, les JOP 2024 ont laissé un héritage à Aubervilliers. L'héritage désigne tous les avantages à long terme apportés par les Jeux à la ville et ses habitants, avant, pendant mais surtout après. Cela inclut bien sûr les infrastructures sportives et de loisirs, l'amélioration des transports et de l'environnement urbain, mais aussi le renforcement de l'économie locale, le développement durable et la promotion de modes de vie actifs et sains.

Action 7 : Définir le nouveau cadre des politiques sociales

La Convention Territoriale Globale (CTG) entre la Ville d'Aubervilliers et la Caisse d'allocations familiales (CAF) de Seine-Saint Denis, est une démarche partenariale visant à mettre les ressources (financières et d'ingénierie) de la CAF du 93 et de la ville, au service du projet social (et familiale) de territoire aubervillarien. C'est une démarche partenariale qui vise à optimiser la synergie entre la CAF93 et la ville d'Aubervilliers ainsi que d'autres partenaires territoriaux en matière de services aux familles et aux publics.

A Aubervilliers, ce cadre partenarial d'actions stratégiques, et de mise en œuvre de politiques sociales portées par la municipalité repose sur une vision globale et partagée du territoire.

Enjeux :

- Favoriser l'accès aux droits et l'inclusion, notamment pour les publics vulnérables et éloignés des services publics (personnes allophones ou ayant des besoins spécifiques) ;
- Améliorer l'offre d'accueil des jeunes enfants et des enfants, accompagner au mieux leur parcours éducatif et mettre en place une action ciblée, auprès des jeunes et des familles, pour lutter contre les ruptures de parcours ;
- Mettre l'accent sur l'émancipation et l'inclusion des enfants et adolescents en situation de handicap ;
- Soutenir la parentalité en adaptant les modes d'accueil aux besoins des enfants et de leurs parents, et en favorisant l'insertion sociale et professionnelle des familles monoparentales ;
- Trouver des solutions pour repérer rapidement et prendre en charge les familles vulnérables.

Dans les faits :

La Convention Territoriale Globale (2024-2028) permettra à la Ville de renforcer sa démarche d'« aller-vers » en direction des usagers, et d'accompagner les Albertivillariens dans leurs démarches, tout en construisant, pour eux et avec eux, une ville plus accueillante et plus inclusive.

Véritable démarche d'investissement social et territorial, la nouvelle CTG d'Aubervilliers entend favoriser le développement et l'adaptation des équipements socio-collectifs et des services aux familles, l'accès aux droits et l'optimisation des interventions des différents acteurs. Les thématiques prises en compte sont: la Petite enfance, l'enfance, la jeunesse, la parentalité, l'accès aux droits et l'inclusion numérique, l'animation de la vie sociale, le handicap, le logement et d'autres thématiques transversales.

Action 8 : Développer un plan de sensibilisation à l'environnement en milieu scolaire, auprès des habitants, des élus et de l'administration

Enjeux :

La transition écologique ne pourra s'engranger que si elle est portée par l'ensemble des acteurs présents sur la ville et si l'ensemble des défis que pose le changement climatique sont compris par tout un chacun. La ville souhaite donc mener des actions importantes de sensibilisation auprès de plusieurs publics cibles afin que la préservation de l'environnement devienne un réflexe dans le quotidien de chacun d'entre nous.

Dans les faits :

Pour les écoles :

À chaque rentrée scolaire, la Ville d'Aubervilliers réalise et met à la disposition des enseignants un programme d'éducation artistique, culturelle, environnementale et citoyenne. Conçu en étroite collaboration avec l'Education Nationale, les services municipaux, les acteurs associatifs et institutionnels du territoire. Ce programme recense plus de d'une centaine d'actions éducatives.

Cette offre éducative diversifiée a pour objectif de permettre aux enseignants d'enrichir leurs projets, soutenant ainsi la construction de parcours éducatifs cohérents pour les élèves scolarisés de la maternelle au lycée.

Pour cette année scolaire, la ville a continué d'intégrer de nouvelles actions éducatives dans le programme, présentés par thématique, par niveau de classe, qui se déclinent sous la forme d'ateliers ponctuels, de cycles d'ateliers ou de médiation artistique en lien avec un spectacle. Quelques exemples d'actions éducatives : des ateliers de sensibilisation aux principes de la permaculture, de la protection de la biodiversité, des déchets, de l'alimentation durable, etc. A travers un appel à projets, les enseignants ont la possibilité de solliciter le financement d'une action éducative inscrite dans le programme, une aide financière ou logistique en déposant un projet de juin à octobre 2024. Les projets déposés sont présentés aux membres de la commission Programme d'Action Educative Ville (PAEV) pour définir le montant de la subvention puis validés lors du conseil municipal (au mois de décembre).

Ainsi, chaque année la ville soutient des projets pédagogiques portés directement par les écoles. Ces projets font l'objet d'une attribution de subvention municipale. Pour l'année 2024-2025, la ville a soutenu 10 projets éducatifs à dominante environnementale sur 9 écoles (4 écoles maternelles et élémentaires) pour un montant total de 4053 euros.

ECOLES	INTITULE DU PROJET	MONTANT DE LA SUBVENTION
BABEUF	L'eau dans tous ses états	500€
GEMIER	Un potager dans la cour	200€
GUESDE	Côté cour, côté jardin	850€
KHALO	L'eau notre richesse protégeons-là	438€
	Un jardin partagé	465€
MACE	Vers une école fleurie	100€
SYLVESTRE	Projet Jardin	150€
MICHEL	Au Jardin	250€
BLOCH	L'art du jardinage	250€
PERRIN	Jardin pédagogique d'école	850€

Enfin, les services de Plaine Commune et via l'association Pik-Pik, organisent en collaboration avec la ville des ateliers de sensibilisation auprès des enfants des écoles sur la question des déchets, particulièrement pour les CE2 :

- 95 animations réalisées en 2024 :
 - 87 animations pour les CE2
 - 8 animations pour les autres niveaux élémentaires (CP, CM1 et CM2)
- 1990 élèves sensibilisés :
 - 1832 en CE2 et 158 pour les autres niveaux (CP, CM1 et CM2)
- 16 établissements scolaires touchés

Nombre de classes sensibilisées en 2024				
Niveaux	CE2		Autres élémentaires	Total
Ecoles	Semestre 1	Semestre 2	Sur l'année	
Albert Mathiez	4			4
Babeuf	6	3		9
Charlotte Delbo	5	3		8
Condorcet	2	3		5
Robespierre	6	3		9
Edgar Quinet	2	2		4
Honore de BALZAC	4	2		6
Jean Jaurès	4	2	4 (CP,CM1,CM2)	10
Joliot-Curie	6		4 (CE1)	10
Jules Vallès	4			4
Malala Yousafzai	2			2
Notre Dame des Vertus	4	2		6
Paul Langevin	3			3
Victor Hugo	4			4
Wangari Maathai	6	3		9
Firmin Gémier		2		2
Total général	62	25	8	95
Nombre d'élèves	1319	513	158	1990

Pour les habitants :

La ville a organisé de nombreux événements en lien avec le développement durable : fête des jardins, semaine européenne du développement durable, mai à vélo, fête du compost, semaine européenne de réduction des déchets. Ces événements ouverts à tous, permettent de sensibiliser aux habitants à différents sous sujets de la transition écologique.

Pour les élus de la ville :

Conformément à l'engagement pris dans le cadre de la stratégie ville durable, la ville organise des ateliers de sensibilisation. Cette année, trois élus de la ville accompagnés de 6 agents ont pu participer à l'atelier « 2tonnes », un atelier participatif sur la notion d'empreinte carbone.

Pour les agents de la collectivité :

La ville a proposé en 2024 à ses agents plusieurs animations de sensibilisation à l'environnement ainsi que des ateliers de remise en selle.

Dans le cadre de l'évènement Mai à vélo, un atelier de remise en selle et une formation d'autoréparation de son vélo ont été proposés aux agents en partenariat avec l'association Les Rayons de la Régie de quartier de Stains. Un autre atelier de remise en selle a eu lieu lors de la semaine européenne des mobilités du mois de septembre. Ce sont 12 agents qui ont pu participer à ces différents ateliers autour du vélo.

Dans le cadre de la semaine européenne du développement durable, les agents ont été invités à participer à l'atelier 2tonnes avec les élus et une quinzaine d'agents ont pu visiter une cour oasis sur le temps du midi. Aussi, lors de la semaine européenne de réduction des déchets des accueil-café sur le tri sélectif ont été animés en partenariat avec Plaine commune dans 4 bâtiments administratifs. Une session de formation d'1h30 sur les fêtes de fin d'année « zéro déchet » a également été proposée sur le temps du midi. Enfin, plusieurs ateliers sous forme de fresques du climat ont été organisés à l'attention de la brigade verte dans le cadre de leurs missions de terrain.

Axe 5 : Fonder les dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Action 1 : Assurer une coordination de l'aide alimentaire intégrant une alimentation durable

Enjeux :

La coordination des acteurs de l'aide alimentaire rassemble les acteurs associatifs et institutionnels œuvrant dans le champ de l'aide alimentaire et de la santé publique. C'est une approche systémique permettant une action cohérente pour répondre au mieux aux besoins alimentaires de l'ensemble de la population.

Les enjeux de la coordination des acteurs de l'aide alimentaire sont :

- Faciliter l'interconnaissance entre les acteurs du territoire et alimenter un diagnostic des besoins du territoire
- Assurer une meilleure visibilité de l'offre du territoire, des actions menées et des projets
- Mutualiser les moyens, garantir une complémentarité et une continuité entre les dispositifs
- Accompagner la structuration de l'activité par le partage de connaissances, une mutualisation de moyens, le soutien des équipes bénévoles (ex : formation)
- Faire émerger de nouveaux projets et développer les actions de sensibilisation autour de l'accès à une alimentation saine et durable pour les publics bénéficiaires de l'aide alimentaire

Les acteurs locaux doivent engager de véritables coopérations pour faire émerger des projets collectifs renforçant l'accès à une alimentation de qualité à travers la mutualisation de moyens, de savoirs et de compétences et permettant la participation (sous différentes formes) des personnes en situation de précarité à la conception et à la mise en œuvre des initiatives.

Dans les faits :

La coordination sous l'impulsion du CCAS se réunit une fois par trimestre et la réunion est accueillie à tour de rôle par un des acteurs.

Au cours de l'année 2024, des partenariats existants se sont consolidés autour de projet sur l'accès à une alimentation saine et durable pour tous dont l'association VRAC qui fait l'objet d'une fiche action spécifique et avec qui il a été possible de mettre en place une tarification solidaire au profit de personnes bénéficiaires de minima-sociaux.

Certaines expérimentations inspirantes telles que l'organisation de Bénévole dating par la Croix Rouge ont fait l'objet de présentation dans l'objectif d'un essaimage et permettant ainsi de répondre à l'enjeu de pérennisation de collectifs de bénévoles, seuls à même de permettre aux structures associatives de maintenir leur activité.

A compter du mois de Juillet 2024, une distribution alimentaire supplémentaire s'est mise en place au bénéfice de 100 ménages via un partenariat avec Alteralia, distribution qui se poursuivra en 2025.

Un partenariat CCAS – Pépinière s'est constitué autour d'ateliers de cuisine pour des ménages souffrant d'isolement et/ou ne disposant pas d'espace cuisine.

Action 2 : Inscrire la ville dans le projet « VRAC » : expérimenter des distributions au plus près des habitants par groupement d'achat

Enjeux :

L'association VRAC (Vers un Réseau d'Achat en Commun) facilite l'accès des habitants des quartiers prioritaires à des produits de qualité (biologiques, éthiques, locaux) à prix coûtant, en limitant les coûts intermédiaires et superflus. Elle propose un modèle coopératif où les adhérents participent activement à la gestion, à la distribution et à la gouvernance. Ce projet répond à plusieurs enjeux majeurs. Il améliore l'accessibilité en rapprochant l'offre des habitants grâce à un réseau de proximité et des circuits courts. Il contribue à la réduction du gaspillage et de l'empreinte carbone en s'appuyant sur des producteurs locaux et le conditionnement en vrac. Il renforce le pouvoir d'achat des habitants tout en maintenant une

exigence de qualité des produits proposés. En matière de santé, il favorise l'accès à une alimentation diversifiée et équilibrée. VRAC encourage également l'engagement citoyen par son fonctionnement participatif et des actions de sensibilisation à l'alimentation durable. Enfin, le projet promeut la mixité sociale en s'adressant à une population dotée d'une capacité d'achat, différente de celle habituellement concernée par les dispositifs d'aide alimentaire.

Dans les faits :

En 2022, la ville a rejoint l'expérimentation du dispositif aux côtés de Saint-Denis et Stains, deux autres communes de l'EPT Plaine Commune. Elle s'est engagée financièrement à hauteur de 5 000 € pour une mission de préfiguration menée en 2023, qui a permis de recruter une personne. Cette phase a confirmé l'intérêt des habitants pour ce dispositif, avec environ 80 ménages identifiés sur le secteur Vilette/4 Chemins comme futurs adhérents.

Cette préfiguration a permis de lancer VRAC sur le territoire d'Aubervilliers, en 2024, huit ventes ont été organisées. En juin, l'association comptait déjà 132 adhérents. La fréquentation moyenne par vente est de 45 commandes, avec une hausse régulière au fil des mois. Une tarification différenciée a été mise en place, incluant un tarif solidaire permettant aux personnes orientées par les professionnels sociaux de bénéficier d'une réduction de 50 % sur le prix coûtant. En complément, des ateliers de cuisine ont été programmés en partenariat avec les services de la ville, VRAC et les Laboratoires d'Aubervilliers. À partir de 2025, les distributions seront relocalisées dans la nouvelle Maison des Services du quartier Vilette/4 Chemins.